



- ₽∃ EDITO
- 24 L'ÉCHO DES JEUNES CSC
- Voix à d'autres acteurs #01: CJC
- Dossier #01: Alternance
- □ Dans les entreprises
- **LE PTIT QU'ON SPOTCHE**
- **Dossier #02 : Starter Jobs**
- ₹ Vu de Flandre
- C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS
- Voix à d'autres acteurs #02 : ACHACT
- **Dossier #03: Job ÉTUDIANT**
- 34 Focus sur L'EUROPE
- 35 LE TERRAIN
- 38 L'ANALYSE
- **TÉMOIGNAGES**
- ₩ Point culture
- **Pour ou Contre**
- 45 LA BONNE INITIATIVE



**EDITEUR RESPONSABLE** 

Ludovic Voet

RÉDACTEUR EN CHEF

Flavio Schillaci

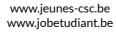
Tristan Dereux

**COMITÉ RÉDACTIONNEL** 

Manuel Adam, Nicolas Dumont, Gaëtan Fortin Johanna Mulumba, Ludovic Pineur, Nancy Reuchert Flavio Schillaci, Emilie Verhoeven, Ludovic Voet



Jeunes CSC Chaussée de Haecht, 579 1030 Schaerbeek











# **EDITO**

Il est l'heure que ça sonne JUSTE!

Le Réveil sonne son entrée. La nouvelle revue des Jeunes CSC, organisation de jeunesse syndicale, est prête à faire du bruit, à être une caisse de résonnance, à alerter les étourdis. Deux fois par an, nous prendrons le temps (qui nous manque) pour prendre le recul nécessaire sur le quotidien que vivent le million de jeunes de 15 à 30 ans résidant en Belgique.

Le Réveil invite à l'engagement pour améliorer les conditions de vie des jeunes, qu'ils soient travailleurs, étudiants (jobistes ou non), travailleurs sans emploi ou apprentis. Mais cette invitation ne tombera jamais dans le moralisme du « les jeunes ne se bougent pas », du « battons-nous pour nos enfants ». Nous aspirons au changement parce que les conditions concrètes des jeunes l'exigent et deviennent de plus en plus insupportables. Cette difficulté à trouver un boulot qui nous correspond et à joindre les deux bouts grandit.

Le Réveil sonne tous les jours si on le met et quand on le met. En tenir compte est donc un choix chaque jour renouvelé. Il revient à chacun de prendre ses responsabilités face au son strident du Réveil : soit l'éteindre, mettre des œillères, refermer les yeux et somnoler ; soit l'éteindre, se lever et agir concrètement sous peine de se prendre une douche froide.

Ludovic Voet, Responsable National des **Jeunes CSC** 

## L'ECHO DES JEUNES CSC



# RENTRÉE 2017

#### Quoi de neuf pour les jeunes?

# Les nouvelles mesures gouvernementales sur le grill.

Le gouvernement fédéral s'est mis d'accord sur un certain nombre de mesures suite au Conseil des Ministres du 26 juillet 2017.

La veille, le 25 juillet, c'est la déclaration de politique régionale wallonne entre le MR et le cdH qui se finalisait. Qu'est-ce que nos gouvernements ont réservé aux jeunes dans ces paquets de nouvelles mesures ? Les Jeunes CSC tentent d'y voir plus clair.

Les jeunes étudiants jobistes de moins de 18 ans pourront à partir du 1er janvier 2018 travailler le dimanche. Les étudiants mineurs étaient interdits de travailler le dimanche et de travailler la nuit. Le gouvernement fait sauter la première interdiction. Les étudiants jobistes de 15 à 17 ans travaillent essentiellement l'été. Ils étaient 112.164 à avoir travaillé en 2016 sur une population étudiante de 15 à 17 ans d'environ 360.000 (31% contre 59% dans l'ensemble de la population étudiante). Les jeunes de 15 à 17 ans travaillent en moyenne 17,7 jours par an (contre 23,4 jours pour l'ensemble des étudiants).

76% d'entre eux travaillent moins de 25 jours par an en travail étudiant quand 76% des étudiants travaillent moins de 35 jours par an.

Pour les Jeunes CSC, la priorité ne devrait pas être de flexibiliser davantage le recours au travail des étudiants mineurs mais d'augmenter leurs salaires. En effet, ils subissent de plein fouet la discrimination salariale liée à l'âge car l'employeur, en plus de ne payer que peu de cotisations sociales, peut également payer un salaire horaire jusqu'à 30% moins cher aux jeunes de 15 et 16 ans et de 24% aux jeunes de 17 ans. En effet, les étudiants jobistes ne gagnaient en 2016 qu'une moyenne de 61,96 euros par jour de travail quand l'ensemble des étudiants jobistes payés au moins au salaire minimum gagnaient en moyenne 81,60 euros par jour de travail. Sur une année, cette discrimination fait perdre 330 euros à chaque étudiant jobiste de 15 à 17 ans. Cette mesure les poussera surtout à jobber plus pendant l'année plutôt que l'été. Il est préférable de mieux rémunérer les jeunes que de les inciter à travailler davantage, parfois au prix de leur réussite scolaire.

Depuis le 1er juillet 2017, les étudiants en alternance peuvent désormais également exercer un job étudiant. A la condition de l'exercer dans une autre entreprise que celle où ils sont apprentis pendant l'année et seulement pendant les périodes où il n'est ni à l'école ni en entreprise. Ici, ce sont les salaires de misère que les jeunes touchent pendant l'année (260€ par mois la 1ère année par exemple) qui poussent les jeunes à vouloir travailler comme étudiant l'été plutôt que de profiter de congés bien mérités. Les Jeunes CSC ont lancé cette année une campagne pour augmenter le salaire des apprentis au minimum au niveau des apprentis flamands (et ensuite au salaire minimum). En 3 ans, ce ne sont pas moins de 3784 euros en moins dans la poche d'un apprenti wallon. Ne vous inquiétez pas qu'avec 3784 euros en plus, le besoin de faire un job étudiant pour financer ses projets de manière autonome se fera moins ressentir.

Par ailleurs. le gouvernement fédéral entend renforcer le contrôle des étudiants bénéficiant du revenu d'intégration. L'inspection supervisera de manière plus stricte l'octroi du revenu d'intégration aux étudiants et l'application de l'obligation d'entretien (récupération auprès des parents). Les CPAS qui n'effectuent pas assez de récupérations seraient sanctionnés par une diminution des subventions fédérales qui leur sont octroyées pour le revenu d'intégration. Le nombre d'étudiants belges touchant le revenu d'intégration sociale du CPAS est passé, entre 2002 et 2016, de 3.654 à 27.133, soit un chiffre multiplié par 7,4 en l'espace de 15 ans. Cela témoigne de la paupérisation de la condition étudiante. Au lieu de prendre les mesures adéquates pour renforcer l'autonomie financière des étudiants. le gouvernement entend donc traquer les parents qui ne « donnent » pas assez à leurs enfants.

Les starters jobs évoqués en octobre 2016 seront bien appliqués à partir du 1er janvier 2018 malgré son incidence quasi nulle sur l'emploi des jeunes. (Voir notre dossier en pages 16 à 21)

Du côté du nouveau gouvernement wallon, il faudra étudier les propositions concrètes faites concernant l'emploi des jeunes qui est un problème structurel en Wallonie. A la lecture de la déclaration de politique régionale, les jeunes ne sont considérés que comme des entrepreneurs potentiels à qui il faut

transmettre l'esprit d'entreprise. Espérons que l'orange-bleu wallonne ne compte pas combattre le chômage des jeunes à coup de slogans inefficaces sur l'entreprenariat. Avec les sorties récentes de Pierre-Yves Jeholet, nouveau ministre de l'Emploi (MR), il est même à craindre qu'un jeune non-entrepreneur et qui ne travaille pas se verra affublé des termes « culture de l'excuse ». « rentier ». « fainéant ». Enfin à moitié rentier, à moitié miséricordieux, vu que la moitié des jeunes wallons n'ont plus droit à aucune forme de protection sociale depuis que le gouvernement fédéral avec le MR a, en 2015, exclu les jeunes qui sortent des études diplôme en poche après 24 ans et sans qualifications entre 18 et 21 ans.

Une mesure devrait concerner les étudiants wallons dans cette déclaration. « Les étudiants qui ne trouvent pas d'offre de formation supérieure dans la filière de leur choix à proximité de leur domicile seront soutenus par une déduction fiscale forfaitaire sur leurs frais de kots ». Le coût lié à la location d'un kot est en effet un frein important à l'accessibilité à l'enseignement supérieur et représente un budget que beaucoup d'étudiants et de familles ne peuvent supporter pendant toute la durée des études. Déduire fiscalement un montant forfaitaire pour les frais de kot, c'est encore et toujours considérer l'étudiant comme un adulte non autonome dépendant des revenus des parents. Cette politique familialiste n'est plus en adéquation avec la réalité que vivent de nombreux jeunes

devant subvenir à leurs propres besoins. Pour avoir une déduction fiscale, il faut payer des impôts, et c'est évidemment peu souvent le cas des étudiants, même autonomes. On laisse donc les étudiants dans une situation de dépendance aux revenus des parents. De plus, par définition, une déduction fiscale rapporte proportionnellement plus aux familles qui perçoivent davantage de revenus. Malheureusement, cette proposition ne résoudra pas la pénurie de logements étudiants. Par ailleurs, on peut se demander si elle n'entraînera pas une hausse des loyers, vu que rien n'empêchera aux propriétaires de jouer avec cette nouvelle mesure dans un marché locatif déjà fortement saturé.

Un grand absent de la déclaration régionale concerne la rémunération des apprentis déjà évoquée plus haut. Le gouvernement MR-cdH déclare vouloir développer l'alternance. Pour cela, il faut montrer aux apprentis qu'on respecte à leur juste valeur leur travail. Lors de notre interpellation des députés wallons et fédéraux en mars dernier, le député David Clarinval (MR) nous avait répondu de plutôt adresser l'interpellation au gouvernement wallon de l'époque PS-cdH et au cabinet Tillieux en particulier (ce que nous avions évidemment fait) en nous expliquant qu'au Fédéral le gouvernement veillait à garantir des salaires décents pour les ieunes. C'est la seule réponse que nous avions reçue du MR. Nous avons vu plus haut ce que le Fédéral fait contre le salaire des jeunes travailleurs.

Qu'à cela ne tienne, nous espérons que la réponse de David Clarinval ne relevait pas des guéguerres politiciennes (les citoyens en ont ras-le-bol) et qu'elle relevait plutôt d'une réelle préoccupation pour les salaires de misère que touchent les jeunes apprentis. L'occasion est trop belle que de l'inviter maintenant à porter cette revendication avec nous à l'oreille de Pierre-Yves Jeholet, nouveau ministre wallon de l'Emploi et de la Formation.

Du côté des bonnes nouvelles et grâce au mécanisme de **l'indexation « automatique » des salaires** mis en place par la concertation sociale entre employeurs et syndicats, depuis le 1er juin 2017, le revenu mensuel minimum moyen garanti au niveau national (RMMMG) a augmenté de 2%, ainsi que les salaires dans les secteurs. Le mécanisme d'indexation implique que les salaires suivent d'une manière déterminée l'augmentation et la diminu-

tion du coût de la vie. En l'absence de convention sectorielle plus avantageuse, les salaires minimaux qui peuvent donc être proposés aux travailleurs et aux étudiants jobistes ont donc augmenté. Le salaire minimum pour les jeunes travailleurs de 18 ans et plus et pour les étudiants de 21 ans et plus est dorénavant de 1562,59 euros. Pour les jeunes travailleurs et étudiants jobistes de 16 ans ou moins et de 17 ans, il est respectivement de 1093,81€ et 1187,56€. Pour les étudiants de 18, 19 et 20 ans, il est respectivement de 1281,32€, 1375,07€ et de 1468,83€. C'est également une bonne nouvelle pour les jeunes en alternance, leur rétribution étant liée à un % du salaire minimum. Les apprentis passent donc à 265,64€ par mois minimum en 1ère année jusqu'à 500,03€ en fin d'apprentissage.



# VOIX À D'AUTRES ACTEURS

# Le service citoyen pose toujours autant question

Ayant déjà fait l'objet d'une petite dizaine de propositions de loi, le service citoyen ne dispose toujours pas d'un cadre légal. Si, au fil des propositions législatives, le projet s'est affiné et a bien évolué, le Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC) ne souhaite pas souscrire à cette fausse bonne idée qui comporte encore de nombreuses zones d'ombre.

C'est au cdH, à Benoît Lutgen luimême ainsi qu'à quelques-uns de ses députés, que nous devons la douzième proposition de loi autour du service citoyen. Déposée dans le courant du mois de mai, celle-ci vise à instaurer un service citoyen obligatoire, généralisé dès 2025, pour l'ensemble des jeunes de 18 à 30 ans. Si, de prime abord, l'idée semble louable, des craintes subsistent.

#### Vous avez dit citoyenneté?

Ressorti des cartons au gré de l'actualité, le service citoyen est envisagé, par les politiques, comme le remède miracle pour former les jeunes à la citoyenneté. Brassage social et culturel, transmission de valeurs communes, acquisition de nouvelles compétences, autonomisation du jeune... Le vocabulaire utilisé est tentant mais une question persiste : le service citoyen est-il le seul chemin offert aux jeunes pour développer et exercer leur citoyenneté ? En véhiculant de

LE RÉVEIL - NUMÉRO 1

OCTOBRE 2017

telles idées, les politiques traduisent leur méconnaissance des réalités vécues par les jeunes et des engagements que ceux-ci peuvent prendre – tout à fait librement – au sein de différentes structures. En effet, « par le biais de leurs engagements au sein des Organisations de Jeunesse ou autres associations, les jeunes participent activement à la construction du vivre-ensemble et exercent quotidiennement leur citoyenneté ».1

#### Dévalorisation du volontariat

Le caractère obligatoire et le système d'indemnisation contenus dans une série de propositions de loi tendent à dénaturer le principe même du volontariat. La liberté de choix et l'idée d'un engagement à titre purement gratuit, fondements du volontariat, sont mis à mal. Dès lors, le risque est réel de dévaloriser l'engagement volontaire aux yeux des jeunes.<sup>2</sup>

De plus, dans le contexte socio-économique actuel, il est important de veiller à ce que la définition d'un cadre légal autour du service citoyen ne participe pas à la création d'un énième statut précaire dont les jeunes seraient les victimes.

#### Un coût et un financement encore inconnus

L'ultime question qui fâche reste le coût de la mise en place du service citoyen. Le calcul contenant encore plusieurs inconnues, telles que le défraiement qui sera accordé aux jeunes qui effectue-



ront ce service, il est particulièrement difficile de chiffrer le coût de la proposition du cdH. Benoît Lutgen parie ainsi sur un coût de plusieurs dizaines de millions d'euros sans apporter plus de précisions...<sup>3</sup>

Son financement reste tout aussi mystérieux. Même si les partisans du service citoyen veulent rassurer le secteur de la Jeunesse en évoquant, notamment, la complémentarité entre les activités des Organisations de Jeunesse et le service citoyen, le CJC craint légitimement que la concrétisation de cette mesure se fasse au détriment du soutien apporté aux initiatives existantes qui bénéficient pourtant d'une expertise reconnue.

- 1 « Le service citoyen, un remède pire que le mal ? » - Communiqué de presse du CJC - septembre
- 2 Julien Bunckens, « Le «service citoyen » : une fausse bonne idée ? », Démocratie, septembre
- 3 http://www.lalibre.be/actu/politique-belge/lecdh-propose-un-service-citoyen-obligatoire-pourles-18-30-ans-I-etat-ne-va-pas-rouvrir-des-dizaines-de-casernes-5924705ccd702b5fbebf35f6

Avant de statuer sur ce projet, le CJC estime indispensable de clarifier l'objectif du service citoyen et d'apporter toute la lumière possible sur ces différentes problématiques.



LE RÉVEIL - NUMÉRO 1 OCTOBRE 2017

# DOSSIER : Alternance

## #ToudiCouillonnés : les jeunes apprentis wallons perdent 4861 euros en 3 ans par rapport à un apprenti flamand.

Début 2017, au GPSW (groupe des partenaires sociaux de Wallonie), la discussion battait son plein avec les employeurs sur la rétribution des jeunes alors qu'il y subsiste une différence importante entre les jeunes en Flandre et en Wallonie et à Bruxelles. Depuis, le blocage est total, l'Union des Classes Moyennes (UCM) et l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) ne veulent rien entendre. Pour les Jeunes CSC. l'alternance doit cesser d'être considérée comme une filière de relégation. Avec le nouveau contrat d'alternance, l'apprenti a vu son salaire diminué. Le jeune en alternance participe au processus de production en entreprise à raison de 3 jours par semaine. Il est donc (faiblement) rémunéré et protégé par un contrat de travail spécifique aux apprentis. Pour faire de l'alternance une filière d'excellence, ce que chaque acteur semble appeler de ses vœux, il faut joindre la parole à l'acte et arrêter de considérer le jeune apprenti comme de la main d'œuvre bon marché.

Aujourd'hui, un jeune franco-

phone n'équivaut pas à un jeune à Bruxelles. En première année, flamand. En effet, la Région flamande octroie au jeune plus de primes et l'employeur en Flandre de son côté verse une indemnité supérieure à celle des employeurs en Wallonie et

les francophones recoivent environ 266 euros par mois contre 453 euros pour son ami flamand (-187 euros par mois). En Belgique, le salaire minimum horaire est de 9,30 euros de l'heure,



celui de l'apprenti commence à 2.40 euros de l'heure. C'est dire le manque de considération!

En 2ème et en 3ème année, les jeunes Wallon et Bruxellois touchent 375 puis 500 euros alors que le Flamand en reçoit 500 puis 539 euros par mois. Il s'agit donc d'une différence de 125 euros puis de 39 euros par mois. Sur l'ensemble d'un cycle d'études en alternance, nous avons calculé que le jeune francophone gagnera donc 3861 euros en moins que son collègue flamand. Du côté des primes régionales, le Wallon touche 750 euros en fin de cycle en cas de réussite alors que le Flamand et le Bruxellois touchent 1750 euros répartis sur les 3 ans. Encore 1000 euros de perdus pour le jeune wallon. Ce sont donc 4861 euros en fin de parcours en moins pour le jeune wallon et 3861 euros pour le jeune bruxellois.

Merci patron!: Il est plus que temps de réagir pour que les employeurs et les gouvernements wallon et bruxellois rémunèrent les jeunes apprentis à leur juste valeur. A travail égal, salaire égal, les Jeunes CSC sont indignés de constater qu'au 21ème siècle. les discriminations salariales existent toujours. Ce salaire amputé, tant pour les jeunes francophones que les jeunes flamands, est une preuve de plus que la filière de l'alternance reste une filière percue comme de relégation par les employeurs et nos autorités politiques. A l'aide d'une campagne de terrain, d'interpellation publique et médiatique, les Jeunes CSC veulent obtenir une amélioration substantielle des conditions de rémunérations des apprentis.

#### Qu'est-ce que l'apprentisage?

Quand on entend parler de « formation en alternance », deux mots nous reviennent sans cesse, école et patron.

En effet, ce type d'enseignement propose de combiner la formation générale (à l'école ou dans un centre de formation) et la pratique professionnelle (dans une entreprise). Ce dernier est né de la volonté d'offrir aux jeunes une alternative aux formes de scolarité traditionnelles de l'enseignement de plein exercice.

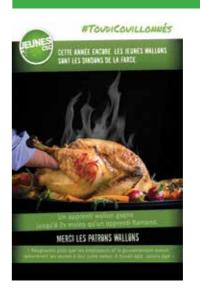
Chaque jeune, dès minimum 15 ans accomplis et après avoir suivi au moins les deux premières années d'enseignement secondaire dit de plein exercice, a le droit de suivre une formation en alternance. Pour ce faire, il lui suffit de s'inscrire dans un CEFA<sup>1</sup> ou dans un centre de formation comme par exemple, un IFAPME2.

Le 01er septembre 2015, un nouveau contrat de formation en alternance commun à la Région Wallonne et à la Communauté Française entrait en vigueur. Ce contrat remplaçait le contrat d'apprentissage des Classes moyennes et la convention d'insertion socioprofessionnelle (CISP). Avec ce nouveau contrat d'alternance, l'apprenant a vu son salaire diminuer ce qui nous interpelle.

2 Institut wallon de Formation en Alternance et des

#### **NOS REVENDICATIONS**

- Les employeurs peuvent tout à fait égaliser, dans un premier temps, les conditions de rémunérations au niveau des salaires des apprentis flamands. Les salaires précités sont en effet des minima qui peuvent être augmentés par les entreprises et les secteurs d'activités.
- Le gouvernement wallon peut lui aussi être proactif pour mettre fin à ces salaires de misère en augmentant les minima qu'il a lui-même fixé à la baisse en 2015 et ensuite en augmentant le niveau des primes qu'il accorde aux apprentis.



#### LΘ

# CARTE BLANCHE: « Ce qui est bon pour les jeunes est bon pour les entreprises »

Ce slogan de l'Alliance Européenne pour l'Apprentissage est évidemment juste. L'inverse ne l'est pas toujours. En tout cas pas à n'importe quelles conditions.

Pour les jeunes qui choisissent cette filière, l'apprentissage combine de la formation en milieu scolaire et de la formation en entreprise. Cette dernière est rémunérée en Wallonie et à Bruxelles à partir de 265 euros par mois en 1ère année et de 500 euros en fin de parcours. Le tout pour environ 24 heures de travail en entreprise (au minimum vu les nombreuses heures supplémentaires prestées). Mais



dans un même pays, inégalité de traitement vu qu'un apprenti flamand gagnera entre 453 euros par mois en 1ère année et 539 euros en fin de parcours. En 3 ans, ce sont près de 3900 euros en moins dans les poches des apprentis en Wallonie et à Bruxelles

L'employeur est évidemment gagnant sur le plan financier. S'il engage un jeune travailleur en contrat salarié, il devrait s'acquitter d'un salaire de Egale apportunit de minimum

LA PERTE D'UN APPRENTI

NALLON EN DÉTAILS

NALLON EN DÉTAILS

SON SEI

ANNÉE #2:-1256/MOIS X 11 = 13756

ANNÉE #3:-396/MOIS X 11 = 4296

987 euros

par mois pour toute nouvelle embauche en temps partiel à concurrence de 24 heures par semaine au salaire minimum, et y ajouter les cotisations sociales employeur pour financer la protection sociale du jeune en question. Financièrement, engager un apprenti est donc très intéressant. Les apprentis travaillent et produisent comme les autres travailleurs, même s'ils sont comme tout nouveau travailleur en partie moins productifs et ont donc besoin d'apprendre. Néanmoins, ils participent au chiffre d'affaire de l'entreprise par leur travail.

D'autres avantages doivent également être mis en avant pour l'employeur : s'il est satisfait de son apprenti, il bénéficie donc d'un recrutement à moindre coût à la fin de l'apprentissage. Egalement, les apprentis apportent un regard nouveau dans l'entreprise et sont propices à proposer des innovations.

DANS LA POCHE

DU PATRON!

Pourtant, les employeurs wallons rechignent à augmenter les salaires ridicules des apprentis. On laisse en Belgique, avec

le soutien des pouvoirs publics se perpétuer des formes de travail à 2,5 euros de l'heure, ce qui situe le salaire de départ des apprentis wallons au niveau du revenu moyen d'un travailleur belge en 1972 ou l'équivalent du revenu moyen d'un travailleur mongol ou sri lankais en 2017. Heureusement, en fin d'apprentissage, avec ses 500 euros par mois, il est promu au revenu moyen d'un travailleur de Guinée Equatoriale ou à celui de ses grands-parents en Belgique en 1975!

Ces salaires de misère signifient que l'on trouve tout à fait normal qu'un jeune apprenti ne puisse pas accéder à l'autonomie financière par son travail. Sa dépendance aux revenus de ses parents reste entière, alors qu'il travaille...

Les apprentis méritent le respect

et le salaire adéquat pour leur participation à l'entreprise. Walter nous explique sa situation : « 265 euros en 24h. c'est douloureux! La moitié de l'argent va pour payer ton assurance si tu as le permis. Tu travailles, mais à la moitié du mois, tu demandes de l'argent à tes parents. Ca peut évidemment créer des tensions dans la famille quand on te dit d'apprendre à gérer ton argent. Tu travailles, mais tu ne sais pas contribuer aux frais du ménage. Et en fin d'année, tu ne peux pas te permettre de vacances, vu que tu n'as pas assez d'argent. On est sous-payé. Je le ressens comme pas loin d'être de l'esclavage. Ca nous empêche de devenir autonome. »

Pourtant Walter travaille, il est même seul sur chantier avec un stagiaire. Un apprenti est censé être accompagné d'un tuteur. Par son travail, Walter a donc gagné la confiance de son employeur pour être envoyé seul sur chantier. Pourtant, il n'a ni le salaire ni le niveau de responsabilité qui va avec. Walter aime son travail, mais il trouve incompréhensible d'être dans un même pays et de gagner beaucoup moins que les apprentis flamands. Pourtant, même le salaire de ceux-ci n'est pas mirobolant (il varie entre 453 et 539 euros par mois).

En mars dernier, Vincent Reuter de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) déclarait que « vous n'allez pas attirer un jeune de 13 ou 14 ans dans le qualifiant en lui promettant un salaire d'ici quelques années. On peut attirer les jeunes en leur donnant le goût des filières qualifiantes ». C'est manifestement quand on n'a pas de problèmes d'argent que l'on ne comprend pas la détresse de la situation des apprentis wallons. Vincent Reuter veut donner le goût aux jeunes



de travailler en entreprise pour des salaires de misère.

Merci Patron, mais on ne donne pas le goût aux apprentis avec des salaires de misère!

Merci Patron, mais on ne donne pas le goût aux apprentis en les faisant travailler des heures supplémentaires non-payés ou 1 euros de l'heure!

Merci Patron, mais on ne donne pas le goût aux apprentis en leur imposant des horaires non déclarés super-flexibles qui rendent difficile de concilier les prestations en entreprise et la présence à l'école!

Ce sont pourtant des pratiques que nous font remonter les apprentis! A ces jeunes, victimes de la cupidité de certains employeurs, on donne surtout le dégoût du monde de l'entreprise. Ce qui est bon pour les jeunes, pour la société et pour les entreprises, c'est un salaire satisfaisant, un tutorat et un accompagnement de qualité.

# D'autres apprentis nous racontent également leur ressenti :

« Les tâches ne sont pas faciles, on profite souvent des apprentis, le travail fait n'est pas rémunéré à sa juste valeur. Il faudrait que l'école suive chaque apprenti pour surveiller le travail qu'on nous fait faire, les horaires, souvent des heures sup'. On a besoin de plus de soutien. » (Jeune en menuiserie de 18 ans)

- « Tout est cher et nous ne sommes pas assez payés pour ce qu'on travaille. De plus, les employeurs ont de plus en plus une préférence pour avoir des stagiaires plutôt que des apprentis car ils leur coûtent moins cher » (Jeune en vente, 18 ans)
- « Manque d'argent, je vis seul depuis que j'ai 17 ans, je dois faire mes démarches tout seul. Il faut augmenter les salaires des apprentis. » (Jeune en vente, 20 ans)
- « Maltraité car apprenti, pas de droit aux jours de congé, pas de tolérance à l'erreur, parfois même pas payé. Finalement, on est peu de jours à l'école. Il faut protéger les jeunes des employeurs. » (Jeune en vente, 20 ans)
- « Travailler beaucoup. 24h pour 500€. Pas de congés. Mais je dois aussi travailler les jours fériés (et là je reçois 1€ de l'heure). C'est difficile de concilier avec une vie sociale, on est un peu considéré comme des robots » (Jeune en restauration rapide, 18 ans)

### DANS LES ENTREPRISES

## Plainte contre Ryanair La Cour européenne donne raison à la CNE

La Cour européenne de justice donne raison à la CNE contre Ryanair. Les litiges opposant les hôtesses et stewards qui travaillent au départ de l'aéroport de Charleroi relèvent bien des tribunaux belges. Une victoire syndicale importante pour tout le secteur aérien.

Le 14 septembre 2017 fera date dans les annales du secteur aérien. La Cour européenne de justice a rendu son arrêt dans une affaire, défendue par la CNE (centrale des employés de la CSC), qui oppose à Ryanair des membres de son personnel navigant, hôtesses et stewards, dont la base d'affectation se trouve à l'aéroport de Charleroi. La Cour rappelle que les travailleurs belges dont la « base d'affectation » se trouve en Belgique ont le droit de se défendre en justice devant le tribunal du lieu où ils accomplissent habituellement leur travail. Elle donne ainsi raison à la CSC contre Ryanair. Cette victoire syndicale est une étape maieure pour assurer la protection des travailleurs occupés dans le secteur aérien et rétablir une certaine loyauté de concurrence entre les entreprises du secteur.

#### Base d'affectation

Entre 2009 et 2011, des travailleurs belges ont été engagés par Ryanair ou sa filiale Crewlink, puis ont été mis à disposition de Ryanair comme hôtesses et stewards. Tous les contrats étaient rédigés en anglais et régis par le droit irlandais. En outre. Rvanair faisait signer à son personnel une clause contractuelle prévoyant que les litiges en matière de contrat de travail relèvent des tribunaux irlandais. La compagnie considère en effet que les prestations du personnel de cabine sont effectuées en Irlande puisque leurs fonctions sont exercées à bord d'avions immatriculés dans cet État membre. Pourtant, ces mêmes contrats désignaient Charleroi comme « base d'affectation » des travailleurs. Six hôtesses et stewards belges ont donc estimé que Crewlink et Ryanair étaient tenues de respecter et d'appliquer les dispositions du droit belge. Ils ont aussi considéré que les juridictions belges sont compétentes à ce sujet. Soutenus par la CNE, ils ont saisi la justice belge en 2011. La Cour du travail de Mons a voulu vérifier sa propre compétence et a sollicité la Cour de justice sur l'interprétation à donner à la notion de « lieu où le travailleur accomplit habituellement son travail » dans le contexte spécifique du secteur aérien.

#### Temps de travail et de repos

La Cour du travail de Mons avait déià relevé divers éléments essentiels qui montrent que le lieu d'exécution du travail était bien Charleroi où le personnel navigant concerné prenait et terminait son travail. La Cour de justice a pleinement confirmé ces intuitions. Elle a clairement décidé que la notion de « base d'affectation » est un critère pertinent pour déterminer le tribunal compétent. Il y a donc très bon espoir qu'à l'issue de la procédure (et en tenant compte de possibles manœuvres de retardement de Ryanair), la thèse défendue par la CNE soit confirmée: les travailleurs dont la base d'affectation se trouve en Belgique sont soumis au droit du travail belge (du moins à ses dispositions impératives) et les tribunaux du travail belges sont compétents. C'est une décision importante pour l'ensemble du secteur aérien et Esther Lynch, secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES), s'est réjouie de la décision. « Ce n'est pas aux employeurs de choisir le pays dont ils veulent appliquer la législation. C'est la loi du pays où le personnel travaille qui est d'application » a-t-elle souligné.

Article paru dans Syndicaliste n°869 du 25 septembre 2017

## L'insertion vers l'emploi des jeunes au sein du bassin carrier de Soignies

Bien souvent, les médias résument l'action des syndicats à des blocages d'entreprises, des manifestations ou au paiement du chômage. L'ensemble des délégués, militants, permanents qui font notre syndicat quotidiennement vous répondront que les missions d'un syndicat sont bien plus multiples et variées.

La mission syndicale consiste également en un travail de prospective économique et l'exemple du travail syndical du BIE dans les bassins carriers de Soignies l'illustre parfaitement.

Depuis des siècles, le bassin carrier de Soignies fournit du travail aux habitants de la région. Cependant, depuis quelques dizaines d'années, les entreprises de la région peinent à trouver de la main d'œuvre et qui plus est de la main d'œuvre qualifiée. Face à ce constat mettant en difficulté les entreprises et donc mettant en péril les emplois des travailleurs des carrières, les partenaires sociaux (patronats et syndicats) ont mis en place un réel parcours de formation au métier de la pierre en créant le CEFOMEPI: le centre de formation au métier de la pierre. Ils ont été encore plus loin en mettant en place la formation préparatoire d'ouvrier carrier.

Cette formation est un PFI de

6 mois, en collaboration avec le FOREM, alternant les apprentissages théorique au CEFOMEPI et pratiques dans l'entreprise. Les jeunes s'essaient à trois postes de travail différents sous l'œil attentif d'un parrain qui l'aide à s'insérer à la fois dans le métier d'ouvrier carrier mais également dans l'entreprise. Les partenaires sociaux interviennent dans la formation. Par exemple, les modules sur le droit au travail, sur le rôle du CPPT, sur la commission paritaire sont dispensés par des syndicalistes. Les modules sur les relations personnelles, sur les contrats de travail, sur les modalités administratives sont dispensés par le patronat.

A la fin du PFI, le jeune signe trois CDD de 6 mois et finalement un CDI dans l'entreprise. Tout au long de ces six mois de formations et 18 mois de CDD, nos équipes syndicales sont bien attentives au fait que le jeune soit présent pour apprendre le métier et non pas comme « bouche-trou ». Nous sommes également attentifs à ce que cet apprentissage débouche bien sur un CDI ce qui est loin d'être le cas pour tous les PFI signés dans les autres secteurs.

Depuis 2003, c'est ainsi 94 jeunes âgés de 18 à 25 ans et

faiblement diplômés qui ont été formés et **83 CDI** qui ont été signés à la fin du processus de formation. Le bouche à oreille faisant son travail, les jeunes viennent de plus en plus loin pour s'inscrire à cette formation qui est réellement synonyme d'un travail de qualité et d'un contrat durable.

Il s'agit d'un bel exemple de collaboration entre les employeurs et les syndicats aboutissant pour les premiers à l'obtention d'un personnel formé venant renouveler un personnel qui part à la pension et pour les seconds de l'insertion de jeunes travailleurs dans un contrat de longue durée avec l'apprentissage des règles de sécurité et de leurs droits et devoirs, le tout dans une logique commune de volonté de pérennisation et de développement de l'entreprise et des emplois inhérents

Paul Delaive (Secrétaire régiona BIE Mons-La Louvière-Hainaut Occidental, Nicolas Dumont - Permanent Jeunes CSC Mons-La Louvière





# LE P'TIT QU'ON SPOTCHE

#### **TRAVAILLEUR**

y a plusieurs mois. Les relations avec l'employeur sont tendues. Les deux femmes ont des problèmes relationnels et ne s'entendent plus. Notre affiliée rentre régulièrement des certificats médicaux. Elle veut démissionner. Je la mets en garde et lui annonce qu'elle risque travailleur démissionne. l'Onem considère alors au'il est demandeur d'emploi volontaire. Aussi, le travailleur proposé une rupture de commun accord mais n'a encore rien signé. Je lui explique alors que la rupture de comme un abandon d'emploi. Aussi sera-t-elle sanctionnée de la même manière. La jeune fille est coincée. La seule solution pour ne pas être sanctionnée c'est d'être licenciée par l'employeur et que cette dernière ne note pas sur le C4 de motif litigieux comme motif de la rupture du contrat. L'employeur l'a licenciée. Le préavis a été payé. Pas de motif litigieux sur le C4 et l'employeur n'a pas répondu au courrier de l'Onem.

Nancy, responsable Jeunes CSC Liège-Huy-Waremme

# PETITS RECITS DE GALÈRE...

#### **ETUDIANT**

Je travaille comme étudiante durant les grandes vacances via une agence intérim dans une grande surface depuis mes 16 ans.

Un permanent Jeunes CSC est venu faire une animation dans mon école avant les vacances sur les jobs étudiants. J'ai appris que lorsque je travaille comme étudiant de 15 jours à 1 mois sans coupure dans une entreprise, celle-ci doit me payer les jours fériés les 14 jours après la fin de mon contrat. L'agence intérim avait « oublié » de me les payer, et quand j'en ai parlé avec mes amis, peu de gens étaient au courant et n'avaient pas été payés non plus. J'ai contacté le permanent jeune qui était venu chez nous faire la présentation et nous avons fait un dossier. J'ai pu récupérer les jours fériés et je ne me ferai plus jamais avoir. J'ai dit à mes amis de faire de même.

Julie 21 ans CSC Mons-La Louvière

#### **APPRENTI**

J'étudie en apprentissage pour devenir ouvrier dans le secteur des parcs et jardins. J'ai travaillé pour un entrepreneur qui me demandait de faire des heures en plus de mon contrat (du black) le week-end et qui me payait 5€ de l'heure pour celles-ci. Si je ne faisais pas ces heures, le patron menaçait de mettre fin à la formation et donc j'allais doubler mon année. J'en ai parlé à mes accompagnateurs qui ne m'ont pas aidé. Les Jeunes CSC sont intervenus, l'IFAPME a rompu mon contrat et m'a trouvé un lieu de stage. Le patron a été rayé de la liste des entreprises avec qui collabore l'IFAPME et j'ai eu une prime pour l'entretien de mes vêtements de travail que je n'avais jamais reçue avant. Merci la CSC

Jeanne 19 ans CSC Mons-La Louvière

# ...ET VOILÀ À QUOI SERT TON SYNDICAT

#### DEMANDEUR D'EMPLOI

agence interim m'a proposé une formation de quelques jours dans l'horeca. Etant diplomé de l'horeca, j'étais étonné de la proposition car je n'ai pas besoin de formation. Au téléphone, l'employé me promettait qu'après la formation, je signerai un CDD dans l'horeca. La formation consistait en fait à travailler notamment durant un jour férié pour 1€ brut de l'heure. Je me suis vraiment senti exploité. On m'a proposé quelques heures en interim après dans un cadre de travail très stressant où j'ai été engueulé par un chef qui m'a dit que je ne retravaillerais jamais là. J'ai contacté les Jeunes CSC pour témoigner de ma mauvaise aventure. Ils ont contacté l'agence interim qui va me fournir d'autres contrats et ils ont fait remonter l'information aux membres de la CSC qui s'occupent de l'interim et ils vont dénoncer cette formation où des jeunes sont payés 1€ de l'heure pour un jour férié.

> Coralie 21 ans CSC Mons-La Louvière

# Couper dans le salaire des jeunes de moins de 21 ans créera peu d'emplois, c'est un nouveau cadeau aux employeurs.

Les starters jobs décidés en octobre 2016 seront bien appliqués à partir du 1er janvier 2018 malgré son incidence quasi nulle sur l'emploi des jeunes. Pour rappel, l'objectif était de rétablir la dégressivité du salaire suivant l'âge pour les jeunes travailleurs et travailleuses entre 18 et 21 ans. Au lieu du salaire minimum de minimum 1562,59€, un jeune travailleur de 18 ans ne pourrait plus prétendre qu'à un salaire brut de minimum 1281,32€. Vu que le gouvernement dit que le net ne sera pas impacté, la Belgique pourrait devenir le premier pays au monde où le salaire net dépasse le salaire brut. Ce sont de nouveau des cadeaux aux employeurs sans contrepartie de création d'emploi. Le gouvernement fédéral n'a pas trouvé bon de budgétiser les pertes pour les caisses de l'état et de la sécurité sociale de cette mesure que nous avons estimée à 78 millions d'euros par an.

En octobre 2016, dans sa déclaration budgétaire, le gouvernement voulait diminuer jusqu'à 18% le salaire des jeunes de moins de 21 ans. Pour rappel, l'objectif était de rétablir la dégressivité du salaire suivant l'âge pour les jeunes travailleurs et travail-

		BRUT
ÂGE	% RMMMG	1562,59
18 ans	82	1281,32
19 ans	88	1375,08
20 ans	94	1468,83

leuses entre 18 et 21 ans. Au lieu du salaire minimum de 1562,59€, un jeune de 18 ans ne pourrait plus prétendre qu'à un salaire de 1281,32€.

Kris Peeters annonçait ensuite que la perte de salaire brut serait compensée par une prime versée au jeune. D'une mesure d'économie, on passait donc à une mesure déficitaire pour la sécurité sociale et les finances publiques de minimum 78 millions d'euros par an. En effet, 45.000 jeunes de 18 à 20 ans sont déjà au travail chaque année et la mesure aurait donc

eu des effets néfastes pour les finances publiques et la sécurité sociale, tout ça pour un objectif très minimaliste de création de nouveaux emplois : 1000 (selon l'ajustement budgétaire d'octobre 2016). De plus, le jeune cotisera moins à l'assurance-chômage (la cotisation dépendant du salaire brut), s'ouvrant donc des droits plus faibles à la sécurité sociale s'il venait à perdre son emploi.

La concertation sociale entre employeurs et syndicats avait décidé à mettre ce dossier à la trappe pour se concentrer sur des mesures qui ont déjà fait leurs preuves dans la création d'emploi pour les jeunes. Le ministre de l'Emploi Kris Peeters et le gouvernement ont décidé seul d'appliquer une recette qui ne créera que peu d'emploi.

Une étude du Bureau du Plan a, comme c'était prévisible, rappelé au gouvernement qu'il n'a toujours pas améliorer ses compétences en mathématiques. Dans l'hypothèse la plus optimiste, la mesure permettrait de créer 670 postes équivalents temps plein (460 dans la minimaliste). Un coût de 78 millions d'euros pour 670 postes, ça correspond à un brut mensuel de 8400€. Ce sont des salaires d'intercommunales.

Evidemment, ce n'est pas le jeune qui mettra cet argent dans sa poche avec son salaire minimum mais ce sont de nouveau des cadeaux aux employeurs sans contrepartie

de création d'emploi. Si 78 millions d'euros sont disponibles, autant créer des emplois dans les services publics, dans l'enseignement ou dans le secteur non-marchand. Une telle manne pourrait créer jusqu'à 3600 emplois à temps plein au salaire minimum (5 fois plus

que l'hypothèse optimiste du Bureau du Plan sur les starters jobs). Nous invitons donc le gouvernement à abandonner cette mesure qui précarise les jeunes, les finances publiques et la sécurité sociale sans que l'emploi ne soit au rendez-vous.

#### Discrimination envers les jeunes des filières techniques

Les starters jobs sont une discrimination indirecte des travailleurs avec une qualification technique. Ce sont surtout des travailleurs avec une qualification technique qui accèdent au marché de l'emploi avant l'âge de 21 ans. Cette mesure constitue donc une nouvelle gifle pour les jeunes qui optent pour le développement de leurs compétences techniques. Avec une concentration de jeunes qui sortent de l'enseignement professionnel.

Le gouvernement actuel n'aime manifestement pas ces jeunes. Il a d'abord voulu les exclure des allocations d'insertion avant l'âge de 21 ans. Ensuite, il a exclu les parcours de fin de formation dans l'enseignement professionnel à partir de l'âge de 18 ans de la régularisation des périodes d'études pour le montant de la pension. La mesure actuelle vient porter un nouveau coup à ce groupe cible, qui sera principalement touché. Pourtant, l'industrie et d'autres secteurs aspirent aujourd'hui à trouver de tels jeunes avec des compétences techniques.



## **ANALYSE:** « Le jeune travailleur est-il moins productif?»

L'idéologie sous-jacente à la réforme des starters iobs est qu'il faut adapter les salaires à

la productivité réelle des travailleurs, ici les jeunes. En novembre 2015, nous attirions déjà l'attention dans un article de la revue Démocratie « La jeunesse, une cible privilégiée » sur l'envie patronale de détricoter les salaires minimums des ieunes. Force est de constater que le gouvernement a cédé aux sirènes patronales.

Rappelons qu'une grande partie des jeunes en début de carrière, dans la transition école-entreprise ou simplement comme jobiste étudiant, sont déià rémunérés en-dessous du salaire minimum interprofessionnel:

- Les ieunes travailleurs de 16 et 17 ans (70% et 76% du RM-MMG)
- Les apprentis en formation en alternance (entre 260 et 420 euros)
- Les stagiaires de transition (3 ou 6 mois en entreprise) pendant le stage d'insertion professionnelle à la sortie des études, pavés 200 euros par l'employeur et 680 euros par le Forem

• Les jobistes étudiants (70% du RMMMG à 16 ans, 76% à 17 ans, 82% à 18 ans, 88% à 19 ans et 94% à 20 ans)

Pour encourager les employeurs à engager des jeunes, il faudrait donc selon le gouvernement instaurer des salaires minimums inférieurs au RMM-MG! Notons que l'inspiration de la réforme des starters jobs est à tirer directement des « Recommandations de l'OCDE » à la Belgique en 2015 qui encourage « les autorités et les partenaires sociaux devraient donc envisager de rétablir le salaire minimum légal réduit pour les jeunes ».

Les jeunes sont-ils réellement moins productifs? Pour répondre à cette question, il faut s'intéresser à la théorie qui va de pair affirmant qu'une augmentation du salaire minimum a un impact négatif sur l'emploi et va donc augmenter le chômage des jeunes.

#### Effet négatif du salaire minimum sur l'emploi?

L'OCDE déclare qu'en 2012 le taux de chômage des ieunes de moins de 25 ans est de 19.8%. Selon leurs statistiques, il était ensuite de 23.68% en 2013, de 23.30% en 2014 et de 22.10%

en 2015. Or, entre 2013 et 2015, les salaires dégressifs jeunes ont été progressivement supprimés. On ne peut donc pas affirmer que l'augmentation salariale des jeunes a eu un impact négatif sur le chômage des jeunes.

Le salaire minimum serait donc. selon la doxa libérale, une entrave pour les employeurs à engager les jeunes qui seraient en début de carrière moins productifs que le salaire auxquels ils sont payés.

Les études économiques sur le salaire minimum et son impact négatif sur l'emploi n'arrivent pas à des résultats similaires qui valideraient dans tous les cas l'hypothèse. Parfois, on y trouve une corrélation, parfois pas. Les études montrent généralement que l'introduction d'un salaire minimum peut avoir un effet positif sur la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté et un effet négatif sur l'emploi des peu qualifiés (jeunes ou non). Quand on investit l'hypothèse de l'introduction d'un salaire minimum jeune inférieur au salaire minimum, si une reprise à la hausse du taux d'emploi des jeunes est prédite, les auteurs doivent souvent admettre qu'elle aura comme conséquence des « effets de substitution », c'est-àdire que les nouveaux emplois créés en évincent dans d'autres catégories d'âges.

Un effet positif d'un salaire minimum jeune (SMJ) identifié est controversé. D'un côté, certains employeurs qui n'étaient pas capables d'engager peuvent ainsi engager, la rentabilité du travailleur est proportionnellement plus forte car il est payé moins cher, ce qui permet d'adapter l'offre des produits sur des prix plus bas, renforcant ainsi la position concurrentielle de l'entreprise. D'un autre côté, lors des débats du BIT en 1927 sur le salaire minimum, on se demandait si « une industrie qui, de facon permanente se trouve dans l'impossibilité de payer des salaires suffisants représente-t-elle vraiment un apport économique ou industriel pour le pays ? ». En effet, on peut en conclure à une concurrence déloyale.

#### Et les aspects non-économiques dans la productivité?

Les études économiques ont le désavantage d'être focalisées sur l'angle économique qui peut constituer un biais à la compréhension. En effet, elles sous-estiment les effets cognitifs: les jeunes qui seront payés 7,50 euros de l'heure, ce qui ne leur permettra pas de s'autonomiser, de payer un loyer, acheter une voiture... seront-ils toujours autant motivés dans leur travail et donc

resterons-ils aussi productifs? Comment les travailleurs payés au-dessus du salaire minimum accueilleront et travailleront avec ceux qu'ils peuvent voir comme des concurrents aux prix bradés?

Les aspects médicaux, physigues et éducatifs ne sont pas non plus investigués. L'absentéisme pour raison médicale tend, en effet, à croître avec l'âge. L'employeur aura moins de coûts de salaire garanti avec un jeune travailleur. Sur le plan physique, le pic de forme au niveau de la force musculaire croît jusque 25-30 ans, avant de décroître lentement mais sûrement. Pour les métiers physiques, un jeune n'est certainement pas moins productif qu'un ainé. Finalement, sur le volet éducatif, il convient tout de même de dire que le niveau général d'instruction de la jeunesse est largement supérieur à celle de ces ainés actuellement à l'emploi.

#### Des réalités différentes par secteurs ou selon la qualification initiale

Par ailleurs, la plus-value par unité de production (la productivité de chaque travailleur) est très différente de métiers en métiers. Un jeune friturier qui vend 20 paquets de frites par heure voit très bien qu'il rapporte plus de 7,5 euros de l'heure à son employeur, tout comme le jeune barman qui vend 25 cocktails par heure. Un jeune magasinier ou un

ieune caissier chez Carrefour est-il 50% ou 100% moins rapide que ses collègues pour réapprovisionner ou scanner les articles?

Selon le secteur d'activité. l'écart de productivité dépend surtout de la formation initiale à l'entrée en entreprise. Cela peut varier de quelques semaines à quelques mois pour apprendre les compétences requises. Mais ce serait plutôt la tendance des entreprises à rechigner à former ses travailleurs qui est plus handicapante que l'âge du travailler. Quels que soient son âge, c'est l'ancienneté dans l'entreprise ou dans le secteur qui est déterminant.

Même s'il est bien tendance de dire qu'il v a un mismatch de qualification entre les compétences attendues par les employeurs et celle du travailleur, nous savons que le niveau général d'instruction de la jeunesse est largement supérieur à celle de ces ainés actuellement en emploi. Malheureusement, le problème réside dans l'évolution des métiers avec le développement technologique, avec des employeurs à la recherche d'une main d'oeuvre hautement qualifié mais également des travailleurs peu qualifiés prêt à travailler dans des métiers en pénurie ultra-précaires. Ce n'est pas une honte qu'une partie de nos jeunes n'acceptent pas les conditions ultra-précaires et rêvent d'un meilleur avenir. Mais il est en



effet plus facile de faire accepter à quelqu'un qui n'a pas encore de maison, d'enfants, etc... de travailler pour un salaire inférieur au salaire digne. C'est le seul objectif de la discrimination salariale anti-jeune.

La productivité est donc différente d'un individu à un autre, d'une branche d'activité à une autre, dépend des conditions médicales, éducatives de chacun, mais aussi selon la santé de l'entreprise, selon l'ancienneté du travailleur, selon le niveau d'automation de l'appareil productif. La caractéristique de l'âge n'est donc pas la principale et ne peut donc pas être retenue.

# Retardement de l'âge de la sortie d'étude avant d'entrer dans la file d'attente...

Qu'est-ce qui fait que le taux de chômage des jeunes est plus élevé ? Il l'est particulièrement chez les plus jeunes (18-21 ans) et chez les peu qualifiés. Les jeunes de 18-21 ans qui ont quitté le système éducatif sont surtout pénalisés car ils sont peu qualifiés, tout comme le reste du public peu qualifié, qu'ils soient issus de la

migration ou éloignés de l'emploi. Les jeunes de moins de 25 ans au niveau d'étude élevé ont d'ailleurs en 2015 un taux de chômage plus faible que celui de toute la population peu qualifiée (14,7% contre 17,0%). Les peu qualifiés de moins de 25 ans sont eux à 40,0% de taux de chômage, bien loin des 18,9% des jeunes au niveau d'étude moyen.

En 2015, 44,15% des jeunes de 18 à 20 ans s'inscrivant au Forem en stage d'insertion n'ont pas le diplôme du secondaire. Mais 48,65% d'entre eux sortent avec le diplôme du secondaire supérieur et 4,60% après une formation en alternance. Ceux-ci seront malgré une insertion moins difficile à l'emploi également frappé par un salaire inférieur. Victimes collatérales d'une politique aveugle... Si on compare les chiffres d'inscription au Forem entre 2013 et 2015, les jeunes de 18 à 20 ans subissent une chute de 25%. Ils ne sont plus que 11.017 wallons à s'y être inscrit à la sortie des études contre 14.701 en 2013 (chute de 3.684 unités). 3 possibilités d'analyse sont possibles : soit ils ont trouvé un emploi et ne

s'inscrivent pas au Forem (peu probable) ; soit ils continuent leurs études ; soit ils font partie des exclus suite à la mesure de restrictions d'accès aux allocations d'insertion pour les jeunes de moins de 21 ans sans diplôme prise en janvier 2015. C'est préoccupant. Le taux de décrochage scolaire a t'il diminué ?

Finalement, n'oublions pas que le taux de chômage d'une catégorie de la population n'est pas indépendant de la politique générale de l'emploi. Avec l'allongement général des carrières via la suppression des prépensions et le recul à 67 ans de l'âge de la retraite, le nombre de places libérées chaque année dans les entreprises publiques et privées diminue d'année en année. Cela impacte évidemment l'entrée dans le monde du travail des personnes qui n'y sont pas encore, essentiellement les ieunes. Cela créé donc une file d'attente qui mène à plusieurs phénomènes : d'abord l'acceptation des contrats précaires (amplifiée par le démantèlement de l'accès à la sécurité sociale) et le retardement de la durée des études.

#### Impact sur les droits en sécurité sociale : l'exemple des allocations-chômage

« Pas ou peu d'impact sur le chômage », selon le gouvernement. Quand on diminue le salaire brut d'un travailleur, on impacte également les montants de son droit au chômage quand il a eu la chance de travailler 12 mois à temps plein pour ouvrir précisément ce droit. A une interpellation au Parlement de Georges Gilkinet (Ecolo) à ce sujet, le ministre Peeters a prétendu que l'impact serait nul ou faible grâce aux montants minimums des allocations de chômage. Faux, évidemment. Pendant les 3 premiers mois de chômage, les travailleurs touchent 65% de leur dernier salaire, et 60% pendant les 9 mois suivants. Seuls les jeunes qui auront une charge de famille ne perdront pas d'allocations suite à la baisse de leur salaire, ils toucheront de toute façon le seuil minimum de 1180 euros. Les isolés également seront peu impactés, ils perdront maximum 5 euros par mois. Mais les demandeurs d'emploi indemnisé au statut cohabitant perdront de 165 à 180 euros par mois s'ils ont 18 ans, de 110 à 120 euros par mois s'ils ont 19 ans et de 55 à 60 euros par mois s'ils ont 20 ans pendant leur première année de chômage. Pour plus 50% des jeunes, cette mesure est donc également une grosse perte de revenus si, malheureusement, ils tombaient au chômage. Avec sa mesure sur les starters jobs, le gouvernement continue à bafouer la concertation sociale. En effet, le 28 mars 2013, les organisations syndicales et patronales décidaient de supprimer progressivement à l'horizon 2015 la discrimination salariale des jeunes travailleurs de 18, 19 et 20 ans en signant la CCT 50 bis, décidant que ces travailleurs accédaient ainsi au salaire minimum interprofessionnel (le RMMMG) relevant de la CCT 43. Malheureusement, les travailleurs de 16 et 17 ans restaient discriminés, ainsi que les étudiants de 16 à 21 ans, faute d'accord. En 2015, les jeunes travailleurs maieurs accédaient enfin au salaire minimum, après 25 ans de combat syndical. Dans la hiérarchie des normes belges, les conventions conclues au sein du Conseil national du Travail (CNT) arrive juste en dessous des lois et des arrêtés royaux. Elles sont remises en question par un signataire (employeur ou syndicat) ce qui mène à une renégociation au CNT. lci, le gouvernement a décidé tout seul de réinstaurer une discrimination supprimée par un des derniers accords des partenaires sociaux.

Une petite voix nous glisse que c'est sur conseil des recommandations 2015 de l'OCDE à la Belgique que l'on retrouve l'idée de réintroduire le salaire minimum jeunes pour lutter contre le chômage des jeunes.



## ··· VU DE FLANDRE

# « Les jeunes doivent-ils déjà s'inquiéter de leur pension? »

Je m'appelle Jeroen Van Ranst. J'habite à Lokeren, en Flandre orientale. Début septembre, j'ai succédé à Tom Vrijens en tant que nouveau responsable des ACV-Jongeren.

Quels sont aujourd'hui les thèmes d'actualité en Flandre ? Les pensions ! Un thème auquel les jeunes ne doivent pas encore particulièrement s'intéresser ? Peut-être quand même, malgré tout !

A la fin de mes études, j'ai reçu un appel téléphonique de ma banque, qui me demandait si je pouvais venir à l'agence pour parler de l'épargne-pension. Quand, après que j'aie longuement insisté, ils m'ont enfin présenté la liste des sociétés louches que ce fonds de pension soutient, j'ai vite compris qu'en Belgique à l'heure actuelle il n'existait pas d'alternative éthique. Dans ces conditions, pas question de souscrire une épargne-pension. Pour moi, l'affaire était close, oubliée. Comme pour tant d'autres jeunes. D'autant que l'avenir, ce n'est pas demain, mais bien après-demain...

Entre-temps, comme je l'ai indiqué, plusieurs débats liés aux réformes des pensions dominent les médias flamands. Mais la question des "salaires jeunes" (voir dossier Starters Jobs, ndlr) revient rapidement sur le devant de la scène. En effet, les pensions seront calculées sur la base des 45 premières années de la carrière. Conséquence : ce « salaire jeune » nous reviendra demain en pleine figure à la manière d'un boomerang.

Dans la lutte pour l'emploi qui est déjà d'actualité, ce phénomène agit comme de l'huile sur le feu. J'ai 28 ans et je l'observe dans mon entourage immédiat. Certains de mes amis travaillent dans le secteur de l'intérim. Ils éprouvent de plus en plus de difficultés à décrocher un contrat à durée indéterminée. Les « salaires jeunes » facilitent l'entrée massive de statuts peu coûteux sur le marché du travail. Autrement dit, les jeunes un peu plus âgés craignent de se trouver bientôt dans l'impossibilité de décrocher un emploi. Par ailleurs, à l'autre extrême, j'observe la situation de ma mère,

qui travaille depuis 30 ans dans le secteur des soins. En raison de la pénibilité du travail, elle souffre régulièrement de maux de dos. Travailler jusque 67 ans lui semble tout à fait impossible. Entre-temps, elle est confrontée à la pression de l'idéologie des assainissements et elle se sent contrainte de laisser la place à des collègues plus jeunes (c'est-à-dire moins coûteux et moins souvent malades). Toutefois, on trouve moins souvent un nouveau boulot à 55 ans et ceux qui trouvent un nouvel emploi dans les 12 mois sont en général réduits à accepter des emplois précaires, tels que du travail intérimaire ou à temps partiel. Ma mère devra-t-elle bientôt faire la file avec les jeunes dans les agences de travail intérimaire?

Lorsque beaucoup de personnes se battent pour les mêmes emplois, le caractère durable de ceux-ci diminue. Il suffit de lire l'Accord estival pour se faire une idée précise de ce que cela signifie: "réduire le coût du travail » avec moins de constitution de droits sociaux pour les jeunes, l'extension du travail intérimaire et les flexijobs, etc.

Une enquête récente des ACV-Jongeren s'est intéressée aux souhaits des jeunes pour l'avenir. Les résultats montrent l'inverse de ce que le gouvernement nous propose. Les jeunes demandent un emploi fixe et la sécurité d'emploi, un salaire qui leur permette de construire des projets de vie, et peutêtre quand même se soucier de temps en temps de leur pension, même si cela représente un avenir encore très éloigné.

Jeroen Van Ranst, Responsable ACV-Jongeren

# C'EST ARRIVÉ PRÉS DE CHEZ VOUS

#### NON A L'EXTENSION!

En octobre 2016, le promoteur immobilier Klépierre présentait la maquette de l'extension du centre commercial « L'Esplanade » à Louvain-la-Neuve. Aux 30 000 m² existants se rajoutaient 20 000 m² ainsi que deux quartiers résidentiels recouvrant une partie des quais de la gare. Le projet immobilier ne correspondant pas à l'idée que les habitants ont de leur ville, ils se sont regroupés en une plateforme citoyenne et ont milité pour obtenir le quorum nécessaire à l'organisation d'une consultation populaire au suiet de cette extension.

Le centre commercial « L'Esplanade » s'est ouvert en 2005. Depuis lors, les opposants au shopping pointent l'Université Catholique de Louvain comme vrai coupable. L'université valorise ses terrains en les cédant aux promoteurs immobiliers et la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve est reléguée au second plan. L'UCL soutient que l'extension de l'Esplanade est l'occasion d'achever la dalle sur laquelle s'étend le centre-ville et de relier le futur quartier de « Courbevoie » (se situant à côté du futur RER) à la ville.

Une plateforme citoyenne de Louvain-la-Neuve, estimant que le futur complexe commercial serait trop grand pour la ville et risquerait de tuer la concurrence à Wavre et dans les petits commerces de la ville, s'est mobilisée pour obtenir les 10% de signatures nécessaires pour organiser une consultation populaire. A la campagne publicitaire déployée par la promoteur, la plateforme qui regroupe des résidents et des étudiants, des jeunes et moins jeunes, a opposé son enthousiasme et sa créativité. Tant sur les réseaux sociaux

LE RÉVEIL - NUMÉRO 1

OCTOBRE 2017

que dans les rues de la cité, ils affirmaient haut et fort que Louvain-la-Neuve peut se développer autrement qu'au travers de projets commerciaux et qu'il fallait axer son développement urbain autour de projets éthiques et durables. Le 1er mai dernier, la plateforme a même organisé à l'initiative de l'Assemblée Générale des étudiant.e.s de Louvain (AGL) « G100 » réunissant les habitants et les étudiants pour une journée de discussions et de délibérations.

Les habitants ont répondu à cet engagement citoyen en se déplaçant massivement le 11 juin dernier pour participer à la consultation populaire. Ils étaient près de 7000 à se présenter pour faire entendre leur voix et ont finalement été 80% à dire NON au projet immobilier. Outre le classique « oui ou non », une vingtaine de questions étaient posées afin de mieux cerner les positions des participants. C'est la question sur le développement durable et la surconsommation qui a été la plus décriée, 30,3% des votants estimant que cet aspect du projet ne répondait pas à leurs aspirations.

Suite à cette consultation populaire, les acteurs politiques étaient attendus au tournant et il aura fallu attendre début septembre pour voir les choses évoluer. En septembre 2014, le Collège communal avait délivré un permis socioéconomique d'une durée de quatre ans au groupe Klépierre sur base d'une législation fédérale de 2004. portant l'échéance de ce permis à septembre 2018. Ils se sont depuis rendus compte de l'existence d'un décret wallon abrogeant cette législation qui, lui, octroie un permis pour une durée de trois ans seulement. La péremption du permis délivré au groupe immobilier tombait en conséquence le 18 septembre dernier. De plus, les élus d'Ottignies-Louvain-la-Neuve désirent maintenant créer une zone (du centre-ville au quartier de Courbevoie) dans laquelle le collège communal pourra avoir une vue d'ensemble sur les projets urbanistiques pour lesquels un processus participatif verra prochainement le jour. Il devrait regrouper les élus, les habitants et l'université et permettra de discuter de la bonne harmonisation de cette zone.



# VOIX À D'AUTRES ACTEURS



Depuis la rentrée académique 2016, le logo « Fair Wear » a fait son apparition sur des pulls et des polos étudiants à Louvain-la-Neuve. Les étudiants qui les portent ont voulu des vêtements non seulement de qualité et à un prix raisonnable, mais aussi fabriqués dans de bonnes conditions de travail.

À l'initiative d'achACT (Actions Consommateurs Travailleurs) et du Kot Planète Terre, les étudiants de plusieurs kot-à-projets de Louvain-la-Neuve ont décidé d'ajouter une dimension de solidarité internationale dans leurs achats de pulls et polos de kot. Ils sont de plus en plus nombreux à porter des vêtements qui proviennent d'entreprises engagées pour le respect des droits humains.

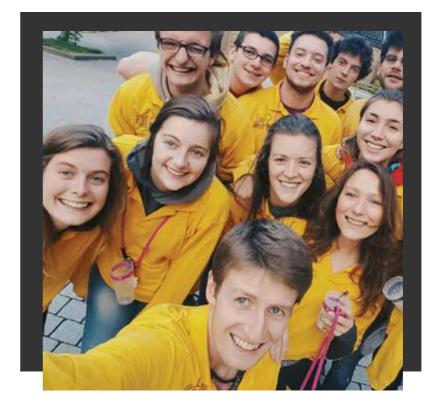
Comment ça marche ? achACT met à disposition des groupes intéressés une plateforme de demande de prix en ligne (achact.be/tshirts) qui permet d'envoyer aux imprimeurs un mail-type reprenant les détails de leur commande (type de vêtements, couleurs, emplacement des logos, ...) et de leur demander d'imprimer exclusivement sur des vêtements provenant de fabricants membres de la Fair Wear Foundation.

Ces derniers s'engagent à respecter les droits fondamentaux des travailleurs dans leurs filières d'approvisionnement, notamment en signant un code de conduite sur les pratiques de travail, en établissant des plans d'action annuels, en fournissant un rapport public annuel sur les progrès réalisés et en se soumettant à des

contrôles dans les usines (par le biais d'équipes locales) ainsi qu'à des contrôles de performance sociale de l'entreprise signataire. Il ne s'agit pas d'un label mais d'un processus progressif avec des échéances et sous un contrôle multipartite impliquant des syndicats, des ONG et des fédérations d'entreprises.

Le logo « Fair Wear with achACT » permet d'identifier les étudiants et autres collectivités (clubs de sport, mouvements de jeunesse, etc.) qui participent au projet. Vous l'avez compris, Fair Wear with achACT est ouvert à toutes et à tous.

A vous de jouer!



Des pulls de kots produits dans de bonnes conditions de travail!

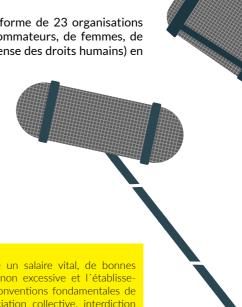
#### ACHACT

Actions Consommateurs Travailleurs agit pour améliorer les conditions de travail et renforcer le respect des droits humains dans les filières de confection de vêtements.

Elle coordonne pour ce faire une plate-forme de 23 organisations (ONG, syndicats, organisations de consommateurs, de femmes, de jeunes, de commerce équitable et de défense des droits humains) en Belgique francophone.

Au travers de la Clean Clothes Campaign, achACT soutient des organisations de travailleurs dans les principaux pays de production de vêtement, en particulier en Asie.

achacteurs@achact.be



Le code de conduite de la FWF intègre un salaire vital, de bonnes conditions de travail, une durée de travail non excessive et l'établissement de la relation d'emploi ainsi que les conventions fondamentales de l'OIT: liberté d'association, droit de négociation collective, interdiction du travail des enfants, interdiction du travail des enfants.

# DOSSIER : Job étudiant

Le tableau, ci-dessous, reprend les avantages d'un contrat étudiant par tranche d'âge et ceux d'un contrat CDD. À quoi ces deux types de contrat donnent droit ? Quelles différences de traitement entre les 2 statuts ?

	ÉTUDIANT 18 ANS	ÉTUDIANT 21 ANS	JEUNE TRAVAILLEUR DE 18 ANS ET +
SALAIRE BRUT	7,78 €	9,49 €	9,49 €
COTISATIONS PERSONNELLES ONSS	2,71 % O,21 € / heure	2,71 % O,26 € / heure	13,07 % 1,24 € / heure
SALAIRE NET	7,57 €	9,23 €	8,25 €
HEURES (8H/SEM.)	416 heures	416 heures	416 heures
REVENU ANNUEL DU JEUNE	3149,30 €	3840,62 €	3431,65€
Cotisations patronales onss	5,42 % 0,42 € / heure	5,42 % 0,51 € / heure	24,92 % 2,36 € / heure
COÛT HORAIRE/EMPLOYEUR	8,20 €	10,00 €	11,85 €
COÛT ANNUEL EMPLOYEUR	3412,47 €	4161,56 €	4931,34 €
RECOURS À 2 SEMAINES DE CONGÉ (POUR ÉTUDIER OU PAS- SER UN EXAMEN) - 16H	2 jours de congés non rémunérés -121,13 €	2 jours de congés non rémunérés -147,72 €	Acquis de 4 jours de congés payés
DOUBLE PÉCULE DE VANCACES	0,00 €	0,00 €	263,09 €
2x8h de maladie sur l'année	-121,13€	-147,72 €	Salaire garanti (ta journée de travail est rémunérée)
ÎNTERVENTION DANS LES FRAIS DE TRANSPORT	Pas toujours	Pas toujours	Intervention dans les frais par l'employeur
COTISATION POUR LA PENSION	Non	Non	Oui
PÉRIODE D'ESSAI	Les 3 premiers jours (l'employeur peut te licencier sans préavis)	Les 3 premiers jours (l'employeur peut te licencier sans préavis)	
PRÉAVIS DE LICENCIEMENT	Max. 7 jours	Max. 7 jours	Min. 7 jours
TOTAL	2907,04 €	3545,18 €	3694,74 €

Un étudiant et un jeune travailleur effectuent un travail similaire, peuvent avoir le même âge, etc. mais ne bénéficient pas du même salaire et des mêmes droits sociaux. Ainsi, pension, chômage, vacances, frais de transport ou encore salaire garanti en cas de maladie sont autant de droits auxquels le jobiste étudiant ne peut prétendre par son travail. Et pourtant, quelle différence entre le travail effectué par les deux ?

# Briser la dépendance au travail étudiant et au revenu des parents!

Rencontre avec le responsable des Jeunes CSC, Ludovic Voet pour un regard syndical sur le travail étudiant, ce qui le motive et les pistes pour qu'il soit mieux encadré.

On assiste depuis quelques années à une explosion du travail étudiant. Bonne ou mauvaise chose pour les Jeunes CSC ?

**Ludovic Voet :** Les jeunes veulent trouver des jobs étudiants. Ils en ont de plus en plus besoin pour subvenir à leurs besoins. Ils ont comme aspiration commune l'autonomie. Ils veulent aussi un boulot qui les aidera à avoir de l'expérience pour plus tard. Histoire qu'on ne leur reproche pas le manque d'expérience en début de carrière. Mais, trop souvent, les jobs étudiants ne sont pas en lien avec le domaine d'études et ont donc une faible valeur ajoutée. Cependant, bosser et avoir sa paie fin du mois, c'est valorisant. On est fier de ce qu'on a fait. Le problème, c'est si on est obligé de travailler pour subvenir à ses besoins. Quand je vois que 60 % des jeunes bossent moins de 25 iours par an, ca ne me pose aucun problème, ça parait conciliable avec les études. Mais les 40 % qui travaillent 26 jours ou plus, dont 18% qui travaillent plus de 40 iours, i'ai plus de doutes sur la facilité à combiner ca avec des études sans échec. Sans compter qu'ils ont peutêtre également bossé 23 jours dans le secteur socioculturel ou 50 jours dans l'Horeca dans des régimes différents qui ne sont pas repris dans les statistiques. C'est donc un enjeu d'égalité des chances. Imaginez si Usain Bolt

devait s'absenter du stade après quarante mètres pour aller servir des frites au Quick, je lui donne peu de chances d'être revenu dans les temps pour descendre sous les dix secondes. L'enjeu, c'est l'abolition du salariat étudiant contraint. Pour le reste, on est évidemment pour la liberté de chacun de travailler, même si le job principal d'un étudiant. c'est d'étudier. D'ailleurs personne n'a jamais interdit à un étudiant de travailler comme salarié « normal ». Mais évidemment, là, ca intéresse moins l'emploveur.

#### Les règles du travail étudiant ont été plusieurs fois élargies, assouplies.

Depuis 2012 et le passage à 50 jours, on voit une explosion du travail hors période d'été. En 2006, 65 % des étudiants ne travaillaient que durant le trimestre d'été. En 2011, ils n'étaient déjà plus que 41 %. En 2016, seulement 27 %. Dans le même temps, ceux qui travaillent tous les trimestres sont passés de 7.991 (2 % en 2006) à 92.132 (18 % en 2016). Les nouvelles règles concernant le travail étudiant, notamment le guota de 475 heures au lieu des 50 jours, ont flexibilisé le travail étudiant. Pour l'étudiant, l'avantage c'est évidemment que c'est plus lisible. Mais désormais, on peut appeler l'étudiant n'importe guand pour une heure ou deux,

Propos recueillis par Yves Martens (CSCE) Entretien paru dans la revue Ensemble du Collectif Solidarité Contre L'Exclusion, n°94

sans qu'il puisse refuser car il y a beaucoup d'autres étudiants disponibles pour prendre sa place. Cela renforce aussi clairement la concurrence entre salariés et étudiants. Concurrence qui s'était déjà accrue car non seulement le nombre de jobs étudiants n'arrête pas d'augmenter mais c'est surtout cette explosion des jobs durant les trimestres hors été qui pose problème. Pendant l'été, le travail étudiant est encadré : cela permet aux salariés de prendre leurs vacances tout en étant remplacés et à l'étudiant de se faire un petit pécule durant une période où il n'a pas de cours (même si ça peut poser quand même problème pour ceux qui ont une seconde session).

#### En quoi la concurrence est-elle différente le reste de l'année ?

Jober pendant l'année peut malheureusement se faire au détriment des études, surtout si on est forcé de le faire de façon intensive. Des études ont mis en évidence que si un jeune travaille plus de quinze heures par semaine, son taux d'échec double.1 Il v a donc d'abord une concurrence pour l'étudiant lui-même entre le travail qu'il doit fournir pour étudier et celui nécessaire pour gagner de l'argent. Hors été. le travail étudiant est clairement une concurrence pour les salariés, par exemple pour les temps partiels qui voudraient un temps plein et, bien entendu, pour les jeunes chômeurs désespérément à la recherche d'un emploi. Dites-vous bien qu'aujourd'hui, un employeur dont l'entreprise est ouverte sept jours sur sept peut épuiser le quota d'heures d'un étudiant et puis en prendre un autre, et ainsi de suite toute l'année. Quatre étudiants sur un même poste consécutivement, ça représente un emploi salarié annuel plein temps!

#### Mais ça arrange bien les étudiants cette flexibilité!

Oui, du moins une partie d'entre eux, qui n'ont pas forcément besoin de travailler beaucoup. Selon ses besoins financiers, on aura un meilleur rapport de forces pour faire respecter ses horaires. Mais combien d'étudiants doivent sécher des cours pour travailler? Alors qu'il est interdit de faire travailler les étudiants pendant leurs cours. Mais bon, personne ne contrôle le respect de cet aspect de la loi. Par ailleurs, on dit toujours que la flexibilité est gagnante tant pour l'étudiant que pour l'employeur. Moi je veux bien de la souplesse et de la flexibilité pour l'étudiant. Ma flexibilité, c'est le droit absolu pour l'étudiant de ne pas travailler quand il a cours sans représailles de la part de son employeur. La flexibilité aussi de refuser de travailler en période de blocus ou d'examen. Or. ie vois dans la règlementation et la pratique plus de souplesse pour les employeurs que pour les étudiants. Une souplesse proche du laxisme, les contrôles étant rarissimes pour les patrons. Or, il y a des dérives, certains employeurs se permettent avec les étudiants des pratiques qu'ils n'oseraient pas risquer avec les salariés. Et qui vérifie si les salaires payés sont bien au-dessus du salaire



minimum légal ? Si les heures supplémentaires sont payées ?

#### Paradoxalement, le fait de travailler comme étudiant peut donc retarder l'entrée dans le « vrai » monde du travail ?

En effet. Et n'oublions pas en outre que le gouvernement Michel a restreint l'accès au chômage après les études. Donc l'étudiant qui a plusieurs échecs, dont l'une des causes peut être qu'il doit bosser pour payer ses études, prend le risque de ne pas pouvoir terminer son stage d'insertion avant l'âge fatidique de 25 ans et donc ne pourra ouvrir de droit au chômage, ni sur base de ses études (à cause de la limite d'âge) ni sur base de son travail (puisqu'il aura travaillé sans cotiser à l'assurance chô-

# Parce que les fameuses 475 heures sont largement exonérées de cotisations sociales ?

Oui, le travail étudiant représente une perte sèche de cotisations de sécurité sociale. Environ 260 millions d'euros en 2016. Ce

qui concurrence les autres salariés, affaiblit l'assiette de cotisations mais fragilise aussi l'étudiant qui croit faire une bonne affaire. Le travailleur étudiant ne bénéficie en effet pas de la sécurité sociale, il n'est couvert que pour les accidents de travail. Il n'est pas indemnisé s'il est malade, n'a pas droit à des congés, n'ouvre pas de droit à la mutuelle ni au chômage et ne cotise pas pour sa future pension. Son préavis est également réduit à un délai plus court que dans un contrat «normal». De plus, l'étudiant paie une cotisation de solidarité de 2,5% dont il ne verra jamais la couleur. Ce sont 21 millions d'euros versés à la sécurité sociale en 2016 alors que le seul risque financé sont les accidents de travail (qui comptent pour 0.3% du salaire brut d'un travailleur). Les Jeunes CSC veulent des droits en sécurité sociale pour les étudiants. Car tout ne se passe pas toujours bien.

#### Qu'en est-il du salaire ?

La rémunération de l'étudiant est fixée sur base du salaire minimum en vigueur dans le sec-

teur d'activités (la profession) où il travaille. Là aussi, il représente donc une main-d'œuvre souvent moins chère, même hors cotisations, pour son patron. S'y ajoute un salaire discriminant (car plus bas) pour les moins de 21 ans. L'étudiant n'a en effet droit qu'à un pourcentage du salaire mensuel moyen garanti : il subit une perte de 6% par année en dessous de 21 ans. Cette discrimination a été supprimée en 2013 pour les jeunes non étudiants qui ont entre 18 et 21 ans. Il faut faire de même pour les étudiants ! Mais on n'en prend pas le chemin. Au contraire, le gouvernement Michel veut la réintroduire pour les jeunes travailleurs. L'égalité dans la misère!

## Etes-vous aussi partisan de la suppression de l'exonération de cotisations sociales ?

Aujourd'hui, la question ne se pose pas comme ça. Supprimer la réduction de cotisations sociales sans toucher aux raisons qui poussent les étudiants à travailler, ça signifierait une diminution des salaires étudiants. Et au vu des conditions actuelles pour bénéficier de la sécurité sociale. les étudiants paieraient 13,07 % mais n'ouvriraient que peu de droits hormis peut-être les allocations de maladies et d'invalidité. En revanche, un contrat salarié leur ouvrirait des droits aux congés payés, au double pécule de vacances, à l'intervention dans les frais de transport, au salaire garanti et à une protection plus forte contre le licenciement avec une période de préavis plus longue. Je veux avant tout convaincre les jeunes qu'ouvrir des droits en sécurité sociale, c'est primordial. Que quand il n'y pas de cotisations sociales, le seul qui v gagne dans 100 % des cas, c'est l'employeur. La concurrence des jobs sans vraies cotisations rattrape le travailleur étudiant à la sortie des études, s'il n'est pas admis aux allocations d'insertion (ou en est rapidement exclu) et ne trouve pas d'emploi car les seuls jeunes embauchés par les employeurs et les boîtes d'intérims sont des étudiants! A noter aussi qu'en France le travail étudiant existe sans que son coût salarial soit inférieur. Donc la priorité doit être d'abord de supprimer les salaires inférieurs pour les jeunes de moins de 21 ans (63% des étudiants jobistes en 2016) et de rendre l'enseignement plus accessible. Un jeune de 18 ans qui

puisse continuer à bosser, mais sans obligation et aux mêmes conditions qu'un autre travailleur, en limitant le travail hors été. Autrement dit, il faut qu'il ne travaille que s'il choisit de le faire et, s'il fait ce choix, que cela ne soit au détriment ni des autres salariés ni de la Sécurité sociale, ni bien sûr de ses études.

#### Comment l'étudiant démuni peut-il s'en sortir sans l'apport de son job ?

La première piste est clairement celle de la diminution du coût des études. C'est une revendication constante du mouvement



gagnerait 18 % en plus en salaire si on abolit la discrimination salariale en défaveur des étudiants, je n'ai aucun doute qu'il voudra bien consacrer 13,07% de son salaire à l'ouverture de ses droits sociaux!

# Cela dit, si les étudiants bossent, c'est souvent qu'ils n'ont pas d'autre choix, non ?

En effet, il faut faire en sorte d'éviter que l'étudiant n'ait d'autre choix que jober pour s'en sortir. L'idéal serait que l'étudiant étudiant, à juste titre. Outre les frais directs, cela nécessite aussi des politiques de logement étudiant abordable et de transports en commun gratuits. Une amélioration du système des bourses s'impose aussi. Les allocations d'études de la Fédération Wal-Ionie Bruxelles (FWB) sont faméliques, autour des 1.000 € annuels. Et elles ne concernent qu'environ 20% des étudiants. Les plafonds de revenus des parents sont trop bas. Un étudiant dont les parents gagnent plus de 40.000€ par an n'aura pas

5Θ

droit à une bourse! Cela ne signifie pas qu'ils pourront payer, surtout s'il faut louer un kot. Le système des bourses, comme les aides du CPAS, est empreint d'une dimension familialiste qui contraint à la dépendance et ne permet pas nécessairement de sortir de la précarité. On ne peut pas lutter pour la démocratisation des études seulement avec les bourses, a fortiori actuelles. Et les mêmes problèmes se posent avec les CPAS, de façon plus ou moins aiguë, tant la diversité des politiques est importante d'une commune à l'autre. L'aide du service social étudiant de l'établissement académigue est précieuse, ne fût-ce que pour aiguiller l'étudiant, mais leur budget varie fort d'une institution à l'autre et n'est jamais suffisante.

#### On est dans l'impasse alors ?

Pour moi, on doit clairement dynamiter et repenser les cadres de pensée existants qui visent à gérer la misère présente. Le système de bourses d'études est un modèle construit sur l'université de l'après-guerre. 95% d'enfants de familles aisées qui fréquentent l'unif et 5% d'enfants des autres couches sociales qui y accèdent grâce à un système de bourse. Mais, depuis, l'enseignement supérieur a changé. S'il ne s'est pas complètement démocratisé, il s'est en tout cas massifié et attire des centaines de milliers de ieunes chaque année provenant d'horizons socioéconomiques différents et avec un soutien familial très différent selon les cas. Les bourses d'études ont été améliorées au fur et à mesure, mais comme des pansements pour colmater les brèches. La composition sociale des diplômés reste très différente de celle des primo-inscrits.

C'est aussi à ça qu'on voit que la démocratisation n'est pas complète. Les raisons de ces échecs sont évidemment diverses, mais la difficulté de financer les études en est une. Sans revenu stable, l'étudiant ne peut se consacrer à 100 % à ses études, voire va se restreindre dans son choix d'études. Sans une famille ou une bourse solide, qui se lancera dans des études de médecine ?

#### Vous avez des pistes?

Il y a trois options pour aider les étudiants à accéder à un revenu décent. Soit ils travaillent pour financer leurs études, soit ils dépendent des revenus des familles, soit l'Etat intervient. Aujourd'hui, on est dans un mélange des trois, selon votre situation particulière. Mais le financement via le travail étudiant ou les revenus des familles est foncièrement inégalitaire. Chacun ne part pas avec les mêmes chances. L'aide de l'Etat est actuellement insuffisante et concerne trop peu d'étudiants. Une solution pourrait être l'instauration d'une allocation d'au-

tonomie qui permettrait de lutter contre l'inégalité d'accès aux études et d'autonomiser l'étudiant dans ses choix par rapport à ses parents (et à leurs revenus), au CPAS, etc. L'idée est que le job de l'étudiant est d'étudier durant l'année, pas de travailler, et en tout cas pas qu'il y soit forcé pour subvenir au financement de ses études. La meilleure facon d'y parvenir nous semble de garantir un revenu à l'étudiant. Un revenu qui inscrirait aussi les étudiants dans la sécurité sociale, puisqu'il faut souligner que les étudiants sont les seuls adultes à n'être pas inclus dans la Sécu. allocations familiales mises à part (et ils perçoivent rarement directement celles-ci).

#### Il s'agirait de donner un montant identique à chaque étudiant?

Les modalités pratiques d'une allocation d'autonomie doivent être encore peaufinées. Un point important est en effet de savoir s'il s'agirait d'un montant identique pour tous ou modulé en fonction de divers éléments : les ressources directes ou des parents et dans quelle mesure, le



fait de devoir se loger ou non, la gratuité ou non des transports, etc. Il paraît logique de prévoir des modulations en fonction des besoins sociaux, au-dessus d'un socle commun pour tout le monde. D'autant que vu le nombre de gens qui ne demandent pas des droits auxquels ils sont éligibles, créer un droit garanti, pour les plus démunis y compris, est une piste à ne pas négliger. Mais le principal débat. c'est de considérer l'étudiant comme un adulte autonome. non dépendant des revenus de ses parents ou de leurs choix parfois différents, et non dépendant du travail étudiant, en droit d'accéder à notre système de sécurité sociale. Ce serait un véritable basculement.

# La proposition de Mélenchon par exemple, c'est instaurer une allocation d'autonomie pour les jeunes de 18 à 25 ans, d'une durée de trois ans, sous réserve d'une formation qualifiante et sous condition de ressources! <sup>2</sup>

Benoit Hamon aussi l'avait inté-

gré dans son programme. Ce qui veut dire que toute la gauche française se rallie à cette idée. Mais avant d'être une idée de tel ou tel politicien, l'allocation d'autonomie est depuis une décennie une revendication centrale de l'UNEF (syndicat étudiant français). Donc si ce débat perce dans l'opinion publique, comme touiours, c'est parce qu'une partie importante du mouvement social porte cette revendication. Mais pour revenir à la proposition d'un socle commun, avec des conditions de ressources certes, c'est primordial car c'est l'inverse du système actuel où c'est celui qui n'a pas assez de ressources qui doit aller quémander l'aumône. Entre le pauvre ou le riche mis en marginalité, j'ai vite fait mon choix ! Un droit social c'est l'inverse de la charité, c'est censé protéger les 99%.

# Un socle commun, ça fait furieusement penser à l'allocation universelle!

Dans un système fort de sécurité sociale, les assurés sociaux n'ont pas besoin d'une allocation universelle. Certains partisans de celle-ci utilisent la fragilisation de la Sécu pour avancer leurs pions, au lieu de revigorer les droits du système d'assurance. Le seul avantage que je vois avec le débat sur l'allocation universelle, c'est qu'on peut enfin reparler de ceux qu'on a exclus de tout système de sécurité sociale. Pourtant, l'enjeu est de les réintégrer dans notre système de solidarité collective, pas de détruire la sécu ou de donner à ceux qui ont déià bien assez. Mais les étudiants sont donc les seuls adultes à n'être pas inclus parmi les assurés sociaux. Et ce alors qu'ils vivent dans la dépendance des parents et/ou du travail étudiant et ont donc besoin d'une allocation pour briser cette double dépendance.

#### Il y a d'autres adultes exclus de la Sécu!

Certes mais qui ne devraient pas l'être. A commencer par les jeunes sortant des études. Ce n'est pas parce que nous avons des propositions concernant les étudiants qu'on n'en a pas pour les autres catégories de jeunes. En avril, nous avons validé quarante-cinq revendications concernant 100 % des jeunes de 15 à 30 ans. Pour les jeunes demandeurs d'emploi, notre proposition est une allocation d'insertion taux isolé (avec suppression du statut cohabitant)

pour tous dès octobre de la fin des études, donc sans stage d'insertion comme actuellement. Les jeunes demandeurs d'emploi ne seraient donc pas abandonnés au profit des étudiants, ils recevraient pour beaucoup davantage que dans la situation actuelle. D'ailleurs, préférez-vous qu'un étudiant travaille pendant qu'un jeune demandeur d'emploi ne trouve pas d'emploi et reçoit (parfois) une allocation ou bien l'inverse ?

#### Mais la Sécu ne prévoit pas de donner une allocation avant l'entrée dans le monde du travail!

On reste scotché à une vision de la sécurité sociale créée dans les limbes de la Seconde Guerre Mondiale et la naissance de « l'Etat providence ». Une période qui alliait plein emploi, croissance et amélioration des conditions de vie. Ça voulait dire que les jeunes qui sortaient de l'école trouvaient un emploi très rapidement après. A 15 ou 16 ans dans les classes populaires. Après les études supérieures pour les enfants des classes plus aisées. Aujourd'hui, étudier est présenté comme un rempart contre le chômage. En effet, le taux de chômage des diplômés est trois fois inférieur à celui des travailleurs sans qualification. Le BAC+3 est quasiment incontournable dans beaucoup d'offres d'emploi. Depuis trente ans, on assiste donc à une entrée de plus en plus tardive dans le monde du travail. 23 ou 24 ans pour la case sortie des études, mais surtout 26-27 ans au mieux pour un premier contrat stable. Pourtant, on n'a pas adapté notre protection sociale à cette précarisation de l'entrée dans la vie active ni à l'apparition d'une nouvelle période de la vie adulte : la pé-



riode étudiante pour une proportion de plus en plus grande de la jeunesse. Une période où ils sont livrés à eux-mêmes sur le plan des moyens de subsistance, entre les cordons de la bourse des familles qui s'étiolent, un Etat de plus en plus avare en aides directes et une précarisation des petits boulots. A l'époque où le chômage s'est installé comme un risque social en début de carrière, on a bien élargi les conditions d'accès aux allocations d'attente. La précarité de la période étudiante (et les campagnes de pubs vers les étudiants sur les produits et plans bon marché attestent de cette situation) mérite que la gauche se batte pour mettre les ieunes étudiants en sécurité sociale. A nous d'être offensifs et à nous battre pour des droits nouveaux qui protégeront les 100 % des jeunes qui en ont besoin.

#### Ne risque-t-on pas de pousser certains à faire durer leurs études ?

L'allocation d'autonomie devrait être prévue pour une durée maximale évidemment. Avec un droit à l'échec raisonnable. Par exemple trois ans plus deux en bachelier et deux ans plus un en master, soit un total de huit ans maximum donc, en lien avec le projet professionnel du jeune. Mais j'aimerais tout de même recadrer les stéréotypes sur les

jeunes fainéants. Je ne connais pas un seul jeune qui fasse des études pendant trois ou cinq ans avec l'ambition de finir au chômage. Personne ne peut se satisfaire de l'allocation d'autonomie dans la durée. Chacun aspire à un salaire décent.

#### Un tel projet est-il réaliste?

Il est nécessaire. C'est ca le premier critère. Evidemment, ca n'arrivera pas demain, mais c'est un débat sur lequel nous aimerions entendre plus les partis progressistes. Quelle proposition créatrice de droits nouveaux pour les étudiants (mais aussi pour tous les jeunes) contiendront leurs programmes électoraux de 2019 ? Mais sinon c'est toujours et d'abord une question de choix politique. Prenons un exemple. En 2015, le gouvernement nous a imposé (à tous les travailleurs et allocataires sociaux) un saut d'index, nos revenus ont donc été bloqués. Ce qui a représenté 2,5 milliards d'euros, un cadeau qui est allé directement dans la poche des employeurs sans contrepartie de création d'emploi. Ces 2,5 milliards perdus en un an par les travailleurs avec ou sans emploi représentent 420 euros par mois qui auraient pu être versés à chaque étudiant. Je ne dis pas que c'est ce qu'il aurait fallu faire avec ces 2,5 milliards d'euros, ni bien sûr qu'il faut répéter les sauts d'index,

mais ca montre simplement que d'autres choix sont possibles. Et je pense que les travailleurs avec ou sans emploi préfèreraient un nouveau droit garanti à chacun de leurs enfants plutôt que de donner des chèques en blanc aux employeurs. Cela diminuerait en outre la peur d'une situation où mon licenciement. mon burn-out, mon accident de travail ou mon départ en prépension m'empêcherait de financer les études de mes enfants. Il faut réfléchir à un système cohérent et moins familialiste. Ce sont les étudiants qui étudient, pas leurs parents. Leurs droits ne doivent pas dépendre de leur situation familiale. On peut par exemple questionner les réductions fiscales pour enfant à charge qui n'auraient plus de sens pour le bénéficiaire d'une allocation d'autonomie. Elles avantagent ceux qui ont déjà le plus de revenus comme toutes les déductions fiscales. L'allocation familiale pourrait aussi faire partie du financement. Les cotisations sociales sur le travail étudiant constitueraient aussi un certain apport.

N'est-ce pas une revendication sectorielle étudiante qui ne vise pas les plus démunis, les uns parce qu'ils n'ont pas accès aux études, les autres parce qu'ils rentrent dans les critères des bourses et/ou des CPAS ? C'est vraiment le contraire du corporatisme vu que la limitation du job étudiant à l'année aurait des effets positifs sur les rentrées de la Sécu, sur les heures proposées aux temps partiels contraints et sur les opportunités d'emploi des jeunes peu qualifiés. Pendant ce temps-là, les étudiants pourront se concentrer sur leurs études, et s'ils le souhaitent, chercher un travail d'appoint dans leur domaine d'étude. Et vu la limitation et l'insuffisance des aides,

tant de la FWB que des CPAS, ce serait surtout un soutien aux moins favorisés des étudiants! En tout cas, et c'est le principal, on aura alors aboli le salariat étudiant contraint par manque de ressources. Finalement, et c'est mon espoir, quand on sait que 50 % des jeunes ne font pas d'études supérieures, il y a peutêtre un public qui prendra davantage confiance en ses capacités s'il est convaincu de ne pas être un poids financier pour ses parents grâce à l'allocation d'au-

tonomie étudiante. Cela pourrait être un facteur puissant de démocratisation.

- 1 C'est une constante mise en évidence par l'Observatoire de la vie étudiante, en France, qui réalise chaque année une enquête approfondie. Il est regrettable qu'un tel outil n'existe pas en Belgique.
- 2 https://laec.fr/section/27/donner-aux-jeunes-les-moyens-de-leur-autonomie



### **FOCUS SUR L'EUROPE**

# Les jeunes et les écarts de rémunération

Les jeunes gagnent moins que le salaire minimum dans tous les pays de l'UE. Dans certains, l'écart est toutefois bien plus important que dans d'autres et se creuse de façon alarmante. En 2014, les moins de 30 ans ont en moyenne gagné 74% du salaire conventionnel. Cependant, depuis 2014, cette proportion a diminué de 2 points de pourcentage ou plus dans 16 pays de l'UE: Belgique, République tchèque, Estonie, Espagne, France, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Slovénie, Slovaquie, Finlande et Suède.

Dans des pays tels que les Pays-Bas, la Belgique, l'Irlande, la Grèce et le Royaume-Uni, le salaire minimum des jeunes est moins élevé. En Allemagne, les travailleurs n'ont pas droit au salaire minimum avant l'âge de 18 ans.

Afin de s'attaquer au problème croissant des travailleurs pauvres, la CES réclame une augmentation salariale pour les jeunes.

Nos revendications sont :

#### Contexte des écarts de rémunération chez les jeunes

En 2014, les jeunes gagnaient moins que le salaire moyen dans tous les pays de l'UE, soit environ 74% de la moyenne. En général, les hommes gagnent plus que les femmes mais l'écart salarial est encore plus grand chez les jeunes. La rémunération des jeunes hommes représente 68,6% du salaire moyen des hommes et celle des jeunes femmes 81,4% du salaire moyen des femmes.

De plus, les écarts de rémunération des jeunes continuent à se creuser dans la plupart des pays. En termes de pourcentage du salaire moyen de tous les travailleurs de 22 États membres de l'UE, le revenu mensuel moyen des travailleurs de moins de 30 ans a chuté entre 2006 et 2014. Le tableau en page suivante présente les détails pays par pays.

Lien vers la vidéo sur les écarts de rémunération des jeunes (uniquement disponible en anglais)

https://youtu.be/Bw67BPm2LsI

« Our jobs shouldn't push our financial limits... #OurPayRise »

- 1. Tous les stages et apprentissages doivent être correctement rémunérés.
- 2. A travail égal, salaire égal : les jeunes doivent être payés autant que leurs aînés s'ils font le même travail.
- 3. La fin des salaires minimum moins élevés pour les jeunes sous contrat d'emploi.

#### Dossier de la branche jeune de la Confédération Européenne des Syndicats (CES)



	2006	2014
UE 27	73.3	74.0
Belgique	78.7	75.3
Bulgarie	84.3	93.0
République tchèque	88.2	81.6
Danemark	69.8	68.3
Allemagne	65.5	66.9
Estonie	101.1	92.1
Irlande	76.0	75.7
Grèce	68.4	
Espagne	78.8	75.9
France	75.2	72.5
Italie	76.3	74.9
Chypre	69.3	66.0
Lettonie	100.2	94.2
Lituanie	97.0	88.7
Luxembourg	73.5	69.1
Hongrie	86.2	85.3
Malte	86.3	85.5
Pays-Bas	67.5	64.5
Autriche	73.0	71.0
Pologne	79.3	78.2
Portugal	71.6	67.0
Roumanie	80.5	83.9
Slovénie	79.6	76.0
Slovaquie	91.1	84.0
Finlande	83.5	77.9
Suède	84.8	80.0
Royaume-Uni		72.9
	Eu <mark>rostat, eaf</mark>	RN SES MONTHLY

Croatie, la Grèce et le Royaume-Uni.

54





# Les Jeunes CSC Luxembourg font signer une charte d'engagement aux politiques de la Province.

Le 21 juin 2017, Emilie Verhoeven, Permanente Jeunes CSC Luxembourg a rencontré les différents partis politiques de la province autour d'une table ronde afin de demander leurs engagements envers la jeunesse.

En effet, en 2012, le gouvernement Di Rupo instaure la limitation dans le temps des allocations d'insertion.¹ A partir du 01/01/2012, les allocations d'insertion n'auront plus de durée supérieure à 3 ans.² Les premiers effets de cette mesure se font sentir au 01/01/2015 : en province du Luxembourg se sont près de 578 personnes qui sont exclues des allocations d'insertion et près de 13224 wallons au total.

Le gouvernement Michel durcit encore le ton en rendant l'accès aux allocations d'insertion plus compliquée : en l'absence de CESS, tout jeune devra attendre l'âge de 21 ans avant d'ouvrir son droit aux allocations et passé 25 ans, ce droit ne sera plus autorisé. Cette mesure est particulièrement discriminatoire, car un jeune qui entame des études universitaire n'aura pas droit au moindre échec en cours de cursus <sup>3</sup> (sauf si celui-ci est né entre le 08/08 et le 31/12).

Le gouvernement défend cette mesure en argumentant qu'un jeune qui dispose d'un diplôme a plus de facilité d'accéder à l'emploi. Il s'agirait donc de valoriser plus facilement un jeune qui termine ses études. Effectivement, les meilleurs taux d'insertion à 6 mois sont le bac (75 %), l'apprentissage (61 %) et le master (59 %). Cependant, cela signifie qu'un jeune sur quatre qui a le bac, et quatre jeunes apprentis ou universitaires sur dix ne trouvent pas d'emploi après 6 mois ! Dès lors, un système méritocratique se met en place : un jeune avec plus de facilités pour réussir se fera plus facilement suivre et aider, pendant que le jeune avec plus de difficultés devra redoubler d'efforts, seul,

pour montrer que lui aussi, a assez de mérite pour être aidé.

La condition d'âge est donc décourageante pour le jeune, cela sous-entend en effet qu'il devra faire un choix entre la protection sociale ou les études plus ou moins longues qu'il souhaite entreprendre. N'est-ce pas schizophrénique pour un jeune de devoir penser à l'obtention de son diplôme pour pouvoir ouvrir son droit, mais dans un même temps qu'il ne doit pas posséder un trop gros diplôme pour pouvoir le faire ? La condition de diplôme prétend qu'en avoir un est un atout dans la recherche d'emploi alors que, de l'autre côté, la sanction pour un jeune ayant échoué une année est de ne pas lui attribuer d'allocations ... Il n'v a dès lors plus de possibilité de réorientation ou d'erreur de parcours possible. En 2015, sur les 2400 ieunes s'étant inscrits au Forem dans notre province dès la sortie de leurs études, 1100 avaient au minimum 24 ans et n'ont jamais

pu prétendre aux allocations d'insertion. De plus, en 2016, il a été remarqué par le Forem d'Arlon que de moins en moins de jeunes de plus de 24 ans s'inscrivaient comme demandeurs d'emploi.

Pour les autres ? Avec un peu de chance, ils pousseront les portes du CPAS de leur commune, sinon, ils disparaitront purement et simplement des statistiques de la population. Ils ne seront nulle part, ne percevrons aucun revenus et survivront comme ils le peuvent. La Belgique crée ainsi la forêt de Sherwood, et celle-ci s'agrandit d'année en année.

Encore une fois, ce sont les plus faibles qui sont les moins aidés. La logique des choses ne voudrait-elle pas que l'on accompagne plus aisément un jeune en difficulté plutôt qu'un autre ? Ou mieux encore, que tous les jeunes soient accompagnés de la même manière ?

Lors de cette rencontre. Emilie a

donc réclamé devant la presse un engagement de la part des partis politiques en leur faisant signer une charte. Tous ont répondu présent, hormis le MR qui n'a même pas daigné se faire représenter.

- 1 Les allocations d'insertion sont les allocations que l'on perçoit après ses études et après un stage d'insertion d'un an au minimum. Ils sont différents des allocations de chômage qui sont conditionné par une période de travail.
- 2 Sauf conditions particulière
- 3 Actuellement, près d'un jeune sur deux termine son cursus scolaire (BAC ou MASTER) en ayant raté au minimum une fois.

Emilie Verhoeven - Permanente Jeunes CSC Luxembourg

#### Charte d'engagement

Pour donner aux jeunes un meilleur accès aux droits sociaux et une réelle politique d'emploi. Proposée par les Jeunes CSC Luxembourg, juin 2017

ous souhaitons une prise de conscience de la part des politiques : les mesures citées us haut sont-elles benéfiques pour le jeune ? N'est-ce pas le ride de l'Etta de tout mettre neuvre pour aider, fisciliter l'accès à l'emploi au public en difficultés ? ouvez-vous, aujourd'hui, nous garantir que vous allez défendre l'ouverture du droit aux locations d'insertion aux jeunes ?

#### gnant cette charte, je m'engage à défendre au sein de mon parti

- Défendre la réinstauration de la limite d'âge des allocations d'insertion à 30 ans.
   Demandre la suppression de la condition de diplôme, qui est discriminatoire
   Demandre la suppression de la limitation dans le temps des allocations d'insertion mesure touchant particulièrement les femmes, qui ont plus de difficultés à trouv un emploi à temps pien, et syant plus de difficultés à couvir un droit aux allocations.
- de chomage.

  4. Mettre en place un véritable accompagnement de qualité pour

Fait à le	
(Signature)	

## Cette charte comprend 5 points principaux :

- Défendre la réin tauration de la limite d'âge des allocations d'insertion à 30 ans.
- Demander la suppression de la condition de diplôme, qui est discriminatoire.
- Demander la suppression de la limitation dans le temps des allocations d'insertion, mesure touchant particulièrement les femmes, qui ont plus de difficultés à trouver un emploi à temps plein, et ayant plus de difficultés à ouvrir un droit aux allocations de chômage.
- Mettre en place un véritable accompagnement de qualité pour les jeunes.
- Mettre en place une réelle politique d'emploi des jeunes.

# nploi, qui pénalise les plus faibles

# « Allocations d'insertion : pas de (vrai) répit l'EXCLUSION pour les jeunes »

COLLECTIF SOLIDARITÉ CONTRE L'EXCLUSION

Le gouvernement Di Rupo s'était attaqué avec virulence aux allocations dites d'insertion (octroyées sur base des études). La régionalisation n'a rien arrangé, d'autant que le gouvernement Michel a frappé plus fort encore. Ces deux gouvernements se sont ligués pour retarder l'accès des jeunes aux droits sociaux...

Le gouvernement Di Rupo, on l'oublie parfois, ne s'est pas contenté de limiter à trois ans le droit aux allocations d'insertion. Il en a aussi drastiquement restreint l'accès. En 2012, le stage d'attente a été requalifié de stage d'insertion et sa durée a été portée de neuf à douze mois. En outre et surtout, depuis juillet 2013, un contrôle des efforts de recherche d'emploi, proche de celui existant depuis 2004 pour les personnes bénéficiant des allocations, a été instauré pendant le stage. Chaque évaluation négative prolonge de six mois le stage et il faut deux évaluations positives pour que le stage soit considéré comme concluant. Le plus grave est que, en cas d'évaluation négative et donc de sanction de six mois, le jeune doit réclamer lui-même l'évaluation suivante, au lieu d'être convoqué. Ce qui fait que les plus précarisés, les moins informés, sont les plus pénalisés.

#### Le clou du cercueil par Michel Ier

Le gouvernement Michel a conservé ces mesures et en a rajouté deux : l'abaissement de l'âge d'accès et l'instauration d'une condition de diplôme pour les moins de 21 ans. Depuis le 1er janvier 2015, la limite d'âge pour demander les allocations d'insertion est passée de moins de 30 à moins de 25 ans. Autrement dit. il faut avoir maximum 25 ans moins un jour au moment de demander les allocations. Et, pour pouvoir les demander, il faut donc avoir terminé son stage d'insertion de douze mois minimum (si on a obtenu deux évaluations positives sans évaluation négative). Pas question donc de doubler une ou a fortiori plusieurs années, en secondaires ou en supérieur, de refaire sa rhéto à l'étranger, de se tromper de filière ni d'avoir une ou plusieurs évaluations négatives. Un droit à l'erreur quasi nul donc. Accéder au chômage sur base des études est pourtant souvent une nécessité ou au moins un coup de pouce important pour décrocher un emploi, étant donné les aides à l'embauche auxquelles le chômage donne droit. C'est aussi la possibilité d'une certaine autonomie, financière, mais aussi par la constitution de droits propres en Sécurité sociale. La combinaison des mesures du gouvernement actuel et de son prédécesseur a fait chuter drastiquement le nombre de premières admissions au bénéfice des allocations d'insertion. Ils étaient ainsi 37.270 jeunes à accéder aux allocations en 2013, pour seulement 17.967 en 2016. Moins de la moitié! (Voir le graphique)

#### Régionalisation, pas mieux

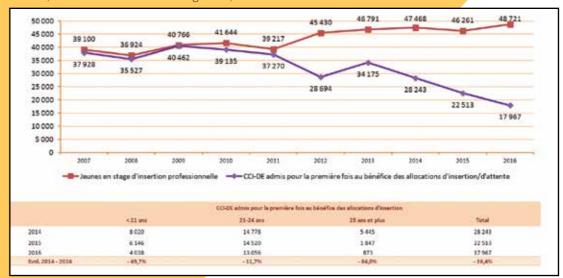
Le même gouvernement Di Rupo avait décidé la régionalisation de la majeure partie des compétences relatives à l'emploi. En Wallonie (Forem) et en Flandre (VDAB), cette compétence a été reprise dès le 1er janvier 2016, alors qu'à Bruxelles, Actiris a suivi avec un an de retard. En 2016, le Forem avait infligé 85 % des évaluations négatives : 12.415 contre 859 en Flandre, 1.220 à Bruxelles et 93 en Communauté germanophone, soit un total de 14.587 prolongations de six mois du stage d'insertion. Le Forem avait mis la priorité absolue sur les jeunes en stage d'insertion, par rapport aux autres contrôles. Ceci pour des raisons de timing évidentes vu la nécessité d'obtenir les deux évaluations positives au cours de l'année de stage. En toute logique donc, après cette année 2016 atypique, la part des contrôles des jeunes en stage d'insertion et des chômeurs percevant des allocations s'est renversée en ce premier semestre 2017. Il n'y a là qu'une situation doublement conjoncturelle, dans un sens en 2016, dans l'autre en 2017. Malgré cette diminution du nombre d'entretiens réalisés, le nombre d'évaluations négatives au cours du premier semestre 2017 s'élève déjà à 5.790, soit

près de la moitié (46,64 %) de l'ensemble de l'année 2016. Comme le montre le tableau, ce sont surtout les évaluations négatives lors des entretiens n°2 qui ont diminué. C'est logique puisque les stagiaires de 2016 soit ont obtenu leurs deux évaluations positives et donc décroché leurs allocations de chômage, soit ont eu une prolongation de stage de six mois et dû solliciter un troisième entretien. Et donc mécaniquement, au second semestre de 2017, il y aura davantage d'entretiens n°2. Et comme il y a eu davantage d'entretiens n°1 que l'an dernier, il y a fort à craindre que, à la fin de l'année, le nombre d'évaluations négatives, et donc

recherche d'emploi, qui pénalise les plus faibles et distrait l'ensemble des jeunes concernés d'une recherche axée sur l'obtention d'un emploi correspondant à leur projet professionnel, les obligeant à satisfaire les exigences administratives du Forem, qui s'inscrit malheureusement dans la lignée bureaucratique que suivait l'ONEm...

**L'ANALYSE** 

Yves Martens (Collectif Solidarité Contre l'Exclusion) yves@asbl-csce.be



de prolongations de six mois du stage d'insertion, aura augmenté par rapport à 2016.

#### Une machine qui casse

Entre les jeunes qui ne demandent pas une nouvelle évaluation, ou le font tardivement, donc au-delà des six mois de sanction, et ceux qui se découragent au fil des échecs, on comprend que l'entrée dans le marché de l'emploi est particulièrement difficile et violente pour cette génération. Il faut rappeler que, durant le stage d'insertion, le droit aux allocations familiales est maintenu, pour autant que le jeune prouve qu'il a passé l'évaluation périodique. Il serait temps qu'il soit mis à fin à ce système absurde du contrôle des efforts de

Chiffres Forem	Dispo jeunes		
Evaluation négative	2016	2017 (1er semestre)	%
Entretien 1	6.876	3.628	52,76 %
Entretien 2	4.402	1.476	33,53 %
Entretien 3 & suivants	1.137	686	60,33 %
Total des sanctions	12 415	5.790	46.64 %

## **TÉMOIGNAGES**

# A VOTRE !

Les témoignages qui suivent sont issus de notre enquête à destination de tous les jeunes (étudiants, apprentis. travailleurs, demandeurs d'emploi) réalisée en début d'année. Celle-ci avait pour but de sonder la jeunesse sur les problèmes qu'elle rencontre dans leur quotidien, que ce soit sur la thématique de l'emploi, de la sécurité sociale, des services aux publics... Nous leur avons laissé librement s'exprimer à ce sujet et invité à formuler des propositions concrètes afin d'améliorer le quotidien des jeunes.

En tant que jeune, lorsque je retrace mon parcours, je constate qu'il m'a fallu pratiquement 4 ans pour obtenir une situation professionnelle stable (CDI) et non-précaire (temps-plein). Malgré le fait que je m'investis corps et âme dans mon travail, on m'a bien souvent reprochée en entretien d'embauche (comme à beaucoup de mes amis) d'être trop jeune et de manquer d'expériences professionnelles. Or, j'ai bénéficié de plusieurs stages pratiques dans des secteurs différents, et travaillé sous PFI et intérim en 2013-2014 en attendant de trouver un emploi dans mon secteur. D'ailleurs, si j'avais été mieux informée, je ne me serais sans doute pas engagée avec un PFI dans le cadre d'un travail différent de mes études... En discutant avec d'autres personnes, les solutions d'aides à l'emploi pour les jeunes proposés par le Forem ou Actiris rendent l'accès à l'emploi encore plus compliqué: on ne nous choisit pas sur base de nos compétences mais bien sur base de critères administratifs.

Lors de mes recherches, je me suis rendue compte que lorsqu'on est jeune et qu'on cherche un travail, on nous considère contrat à durée indéterminée dans le social. d'abord comme « fraudeurs

» avant de nous considérer comme personne. Il suffit de lire l'intitulé du courrier recu de l'Onem: « courrier pour mesurer vos efforts dans la recherche d'un emploi ». Les autres difficultés quand on est jeune sont liées au contrat même: lorsqu'on est engagé sous CDD ou contrat de remplacement, on ne peut s'investir aussi bien que lorsqu'on peut apporter sa pierre à l'édifice avec un CDI en proposant de mener des projets à long terme. Sans parler des mesures de sanctions scandaleuses de la part de l'Onem qui sont purement et simplement subjectives. Dans tous les cas, être jeune et rechercher un travail est un véritable parcours du combattant. On ne doit pas occulter non plus l'impact que cela joue sur nos parents et les CPAS qui, finalement, paient les conséquences des sanctions de l'Onem. Se pose alors la question du choix: pouvons-nous encore réellement choisir notre avenir? Et la question du sens: quelles sont les attentes de

notre société vis-à-vis de nous si d'une part, les employeurs n'osent pas franchir le cap de l'emploi pour les plus jeunes, et d'autre part, si l'Onem nous sanctionne de ne pas avoir trouvé d'emploi ? Il y a encore du pain sur la planche... Et il faut vivre cette réalité pour mieux s'en rendre compte.

Je proposerais de revoir les solutions d'aide à l'emploi pour les jeunes diplômés. Je proposerais d'être mieux informé en sortant des études sur base de « conseils » afin de ne pas accepter tout et n'importe quoi comme boulot dans le seul but d'échapper aux sanctions de l'Onem. Je pense qu'il faudrait favoriser l'accès au bénévolat ou volontariat pour les jeunes qui recherchent un emploi (ne pas trouver de boulot, c'est juste insoutenable, on ne sent plus citoyen à part entière, on se sent à l'écart, tel un paria de la société, on s'isole et fini par ne plus

Femme. 26 ans

voir personne). Il faudrait pouvoir anticiper les fins de carrière et proposer Travailleuse à temps plein sous régime d'un plus de collaborations entre une future personne pensionnée et un jeune

> diplômé qui prendra la relève (et donc oser des propositions d'emploi allant en ce sens). Il faudrait permettre aux personnes pensionnées d'aménager leur fin de carrière de manière à ce que celles-ci puissent continuer à contribuer à la vie en société en réalisant d'autres choses (se choisir une fin de carrière) et laisser ainsi l'accès aux emplois stables aux plus jeunes. Enfin, je pense qu'il faudrait absolument supprimer le non-accès au chômage pour les ieunes de +25 ans. Les politiques punitives n'ont jamais fait évoluer nos sociétés.

> Je souhaiterais sortir des solutions palliatives et s'axer davantage sur des politiques préventives et curatives, qui permettraient aux jeunes d'être considérés comme des citoyens à part entière, qui veulent participer pleinement et activement au sein de cette société.

En tant que jeune, pendant mon stage d'insertion d'un an, j'ai souvent été confrontée à des refus en raison du manque d'expérience. La plupart des employeurs exigent plusieurs années d'expérience, ce qui est totalement incompatible avec le profil d'un jeune diplômé. Quant aux aides à l'embauche pour les jeunes, je n'y avait pas droit car j'avais fait le choix de faire des études pour assurer mon avenir. L'accompagnement du Forem ne m'a rien apporté car ayant fait des études dans le but de décrocher un emploi, j'effectuais toutes les démarches possibles et imaginables sans leurs conseils, souvent jugés inutiles ou complètement futiles. Côté Onem, le constat n'est pas plus brillant puisqu'ils m'avaient suggéré de faire en sorte de rester sans emploi assez longtemps pour pouvoir prétendre à une aide à l'embauche (plan Activa). Le fait de n'avoir à l'époque ni voiture ni permis ne m'a par contre jamais freinée dans mes démarches. Certes l'offre des transports en commun est loin d'être satisfaisante, mais le jeune qui a réellement envie de trouver du travail ne doit pas s'arrêter à ce genre de choses. Je peux comprendre qu'on rechigne à passer 2 ou 3 heures par jour dans les transports en commun pour aller travailler, mais il faut être réaliste : si on refuse de faire plus de 20 km, les possibilités d'emploi sont directement moins nombreuses. Le problème principal se situe selon moi au niveau des exigences des employeurs, et au niveau des aides inexistantes pour les diplômés. L'accompagnement est d'une part insuffisant et les profils proposés aux employeurs bien souvent inapproprié à ceux sollicités. Autre problème : la suppression des allocations

Femme, 29 ans

Travailleuse à temps plein sous régime d'un contrat à durée indéterminée dans le ferrovi-

d'insertion. En général, le jeune qui a plus de 25 ans au bout de son stage d'insertion est dans cette situation parce qu'il a justement entrepris des études. Cette manœuvre revient à pénaliser les jeunes motivés à se construire un avenir, et encore plus ceux qui n'ont pas forcément de

parents sur qui compter le temps de trouver un emploi. L'autonomie financière est donc mise en péril.

Je proposerais de mettre sur pied un accompagnement sur mesure selon le profil et les qualifications du demandeur d'emploi ; d'équilibrer les aides à l'embauche entre jeunes qualifiés et moins qualifiés : d'inciter les employeurs à être plus réalistes sur leurs exigences (exemple : vouloir recruter une personne possédant un diplôme de l'enseignement secondaire avec les mêmes qualifications qu'un universitaire, ou vouloir un comptable junior possédant déjà 5 ans d'expérience : c'est tout simplement utopique). Enfin, il faudrait pouvoir améliorer l'offre des transports en commun dans les zones susceptibles de générer de l'emploi (dans les zonings industriels par exemple).

Je souhaiterais qu'on laisse leurs chances aux jeunes qui sont les plus à même d'apporter du sang neuf aux entreprises et qui se sentent les plus concernés par l'avenir.



## LE POINT CULTURE

# SUMMER MUSIC FESTIVAL

#### **Summer Music Festival** 12 & 13 aout 2017

par Nicolas Dumont Permanent Jeunes CSC Mons-La Louvière

Les Jeunes CSC Mons-La Louvière ont tenu un stand de sensibilisation et d'information à destination principale des iobistes étudiants lors de cette nouvelle édition du Summer Music Festival de Boussu qui célébrait déjà sa sixième édition. Ce festival en pleine expansion (16 000 festivaliers cette année) accueillait près de cent artistes nationaux et internationaux (parmi eux, la crème de la nouvelle scène rap belge et française). L'occasion pour une dizaine de jeunes militants de la fédération de MonsLa Louvière de pouvoir échanger avec d'autres ieunes de la région sur les réalités des jobs étudiants, des ieunes demandeurs d'emploi et des jeunes travailleurs. Un véritable moment de convivialité. de partage et de sensibilisation. Une première qui, au vu de sa belle réussite, sera sans aucun doute réitérée l'année prochaine.

#### **Esperanzah! World Music Festival** 4 aout - 6 aout 2017

par Ludovic Pineur Permanent Jeunes CSC Namur-Dinant

Comme chaque été, l'événement namurois du mois d'août était sans conteste le festival Esperanzah, Pour cette 16ème édition, plus de 35.000 festivaliers sont venus se divertir aux sons des musiques du monde qu'est l'Abbave de Floreffe. Depuis maintenant 5 ans, les Jeunes CSC Namur-Dinant ont investi le festival et plus festif grâce à leur Cooking Isde restauration et d'informations. Détente, grâce aux nom-

breuses tables et bancs qui de ces 3 jours. Cette année, étaient mis à disposition des festivaliers. Restauration via la possibilité qui était offerte à chaque festivalier de pouvoir réchauffer leurs plats ou cuire leurs viandes grâce aux barbecues installés, le tout, gratuitement. Pour finir, les jeunes festivaliers pouvaient également recevoir des informations sur leurs droits en tant que jobiste étudiant mais aussi en tant que travailleur avec ou sans emploi. Bref. un lieu convivial et chaleureux où la bonne humeur a régné en maître tout au long



le bilan est d'ailleurs plus que positif : le nombre de jeunes s'étant affilié aux Jeunes CSC a plus que doublé. Tout ce mérite revient aux nombreux sur le stand, eux qui n'ont jamais manqué de partager leur bonne humeur communicative. et ce malgré une météo bien capricieuse. Un magnifique esprit pour une édition plus que réussie, que l'on prévoit d'ores et déjà encore plus joyeuse et surprenante en 2018!



« Dour, c'est l'amour ! ». Jamais tel mantra n'avait trouvé autant de sens que lors de ce désormais incontournable festival borain! Car oui, plus qu'un festival, se rendre à Dour s'apparente à un authentique état d'esprit qui dépasse parfois pratiquement l'entendement. L'amour de la musique, des rencontres, des lieux, des scènes, des échanges ; atypiques, surprenants, originaux voir complètement fous. Avec la diversité comme point d'orgue, Dour ne laisse ainsi jamais personne indifférent. A l'image des nombreux artistes d'horizons et de styles différents afin que



chacun puisse y trouver son bonheur, il y en a effectivement pour tous les goûts. Et de fait, ces savoureux mélanges nous ont non seulement accompagnés tout au long de ces 5 jours mais surtout complétement happés puisqu'ils sont parvenus jusqu'à nous comme des bulles euphorisantes qui vous éclatent au visage inlassablement. Notre stand, cette année implanté au sein d'un espace réservé spécialement à diverses associations, dans le désormais communément bien nommé Village Associatif, fut donc bombardé de toutes parts. En effet, dans cette joie communi-

#### par Flavio Schillaci Chargé de communication Jeunes CSC

cante et douce folie perpétuelle, un nombre impressionnant de jeunes (et moins jeunes !) festivaliers sont venus à notre rencontre afin de discuter, s'informer, se syndiquer, remplir des enquêtes sur le statut étudiant, mais surtout rire, chanter, et dévorer nos barbe à papa, proposées gratuitement à qui le souhaitait! Des sucreries qui ont eu un succès retentissant à nos alentours. Bref, un évènement que l'on adore, qui nous a rempli d'enthousiasme et que nous avons déjà hâte de reproduire l'année prochaine!

DOUREUUUH!!



par Manu Adam Permanent Jeunes CSC Verviers

Les Francofolies de Spa 20 juillet - 23 juillet 2017

Les Jeunes CSC Verviers ont participé aux 24èmes Francofolies de Spa, qui se déroulaient du 20 au 23 iuillet. Comme lors de chaque festival, le but était de faire connaitre l'organisation, et plus particulièrement nos services et notre affiliation gratuite Enter, dont le but est d'informer les jeunes sur leurs droits qu'ils ne connaissent bien souvent pas ou peu suffisamment. Ainsi, un grand nombre d'entre eux se sont stand. Réceptifs aux informations qui leur était transmise, nombreux y ont trouvé un réel intérêt et ont dès lors franchi le pas de

l'affiliation. Tout au long de ces 4 iours, énormément de brochures sur la nouvelle législation du job étudiant mais également sur les droits et obligations de l'étudiant à sa sortie des études ont ainsi été distribués. Les militants Jeunes de Verviers ont donc joint l'utile à l'agréable en réalisant un véritable travail de terrain tout en ne manquant pas de profiter des moments plus conviviaux et des diverses réjouissances du Festival spadois. Au final, nous avons pu observer que les jeunes sont retournés mieux informés et plus couverts, et c'est bien là le plus important à nos yeux!

# CANNABIS

- à mon sens, scientifiquement une bonne chose.
- tugal, la légalisation n'a pas augmenté la consommation.
- les retombées financières pour les Etats qui ont décidé de légaliser la consommation de cannabis sont énormes

consommation régulière de cannabis augmente les risque de cancer au niveau pulmonaire.. Il y a des études un peu moins nombreuses qui supportent le fait que la consommation de cannabis augmente également les risques de cancers ORL. La fumée de cannabis augmente de trois fois le risque de cancer. Est-ce un risque plus fort ou moins fort que le tabac classique? Ca, à l'heure actuelle, je n'ai pas trouvé d'études qui le détermine.

>> Les risques liées au cannabis sont surtout présents au ni-

veau de la femme enceinte. En effet. pour la femme enceinte fumant du cannabis, il y a des risques de malformations fœtales.

>> Enfin, un consommation régulière de cannabis peut affecter le système nerveux central et notamment engendrer des problèmes de mémoire.

En définitive, le nœud du problème est de savoir si une légalisation va réellement impacter la consommation. Pour la Belgique, nous n'avons aucune réponse à cette réponse. Aucune étude ne va dans ce sens : nous avons besoin d'une étude scientifique prévisionnelle qui tiendrait compte de notre système de soins de santé, de son évolution, qui rappelons-le n'est pas une évolution spécialement positive. Par ailleurs, il faut aussi voir quelle prévention accompagnerait la légalisation. Tant qu'on a pas de réponse à cette question sur la consommation, il est difficile de statuer sur cette question de légalisation ou non.



- >> Certains s'opposent à la légalisation en évoquant le fait que cela augmenterait la consommation. On peut néanmoins constater que dans certains pays comme le Por-
- >> Aux Etats-Unis, là, la consommation a augmenté mais

#### LA BONNE INITIATIVE



## La CNAPD lance son nouveau site internet « terrorisme en questions?»

le site Internet <u>www.questionster-</u> rorisme.be. Ce site est le fruit d'un travail de réflexion et d'engagement de la CNAPD. la Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie qui poursuit ses objectifs de sensibilisation, de [in]formation et de mobilisation sur les thématiques liées à la paix et à la démocratie. La CNAPD tente en effet constamment de comprendre et de mettre en lumière les mécanismes qui génèrent les conflits. Pour ce faire, elle rassemble dans un premier temps une information apte à analyser et déconstruire de facon critique et rigoureuse les politiques, les valeurs et les logiques qui ne favorisent pas le développement d'une Paix véritable. Depuis 2010, la CNAPD applique cette méthode à la question du terrorisme.

En février dernier, la CNAPD a lancé Tenter de comprendre le terrorisme, ce n'est pas l'excuser. C'est engager une démarche citoyenne qui veut diriger l'action collective vers des objectifs tangibles et constructifs de Paix et de réelle sécurité. Le climat anxiogène qui s'est installé dans nos sociétés européennes, et ce qu'il peut susciter d'amalgames, de raccourcis, de contre-vérités et d'actions destructrices de notre système politique et juridique, rend la méthode de la CNAPD d'autant plus importante que la peur dévoie la capacité d'analyse. Certaines lois et propositions de loi viseraient d'ailleurs même, directement ou indirectement. à la criminaliser. Afin de tenter d'éclairer cette problématique complexe, le site internet www.questionsterrorisme.be est structuré en quatre parties (voir ci-contre):

#### « Tenter de comprendre le terrorisme, ce n'est pas l'excuser. C'est engager une démarche citoyenne qui veut diriger l'action collective vers des objectifs tangibles et constructifs de Paix et de réelle sécurité. »

Le « terrorisme » pose des questions terrorisme et la lutte contre le terrofondamentales à nos sociétés modernes, et particulièrement depuis que certains attentats sont commis par des nationaux : les droits fondamentaux sont-ils absolus? Et la séparation des pouvoirs ? La sécurité a-t-elle un prix ? Qu'est-ce que la sécurité, d'ailleurs ? Et la liberté ? La justice doit-elle évoluer ? Comment organiser l'intégration de toutes les populations? Faut-il le faire?

« Terrorisme en questions ? » veut inscrire sa démarche dans des objectifs tant pédagogiques que citoyens. Il propose de comprendre davantage ce qu'est réellement le

risme afin de proposer de rediriger le débat public vers les causes structurelles qui rendent ce phénomène possible.

Cette démarche pédagogique et citoyenne est également développée au travers des animations que la CNAPD met à la disposition de tous/tes qui voudraient approfondir la question avec des groupes de jeunes (ou moins jeunes). Une demande en ce sens peut être faite par l'intermédiaire du site internet de la CNAPD ou à l'adresse suivante :

- **1.** Un récit interactif intitulé « le livre dont tu es le terreau ». Il propose au lecteur d'entrer dans un récit dans lequel il sera amené à poser des choix, et de participer à l'évolution de l'histoire. Ces choix le confronteront à la problématique de la violence politique.
- 2. Un outil pédagogique intitulé terro[p]risme. Celui-ci est structuré en dix fiches qui visent chacune à déconstruire certaines idées reçues auxquelles nous sommes confrontés dans le débat public, afin de mettre en perspective la manière dont le phénomène du terrorisme et de la lutte contre le terrorisme est perçu et véhiculé.
- **3.** Une « boîte à outils » aui recense une multitude d'outils et de supports pédagogiques, didactiques, académiques traitant de l'ensemble des facettes liées à la problématique du terrorisme, de l'extrémisme violent et de la violence politique.
- **4.** Une « boîte à partages » qui propose au lecteur un espace d'expression où il sera possible à chacun de poser une question, proposer un commentaire ou une information, préciser une émotion. Cette boîte de dialogue sera modérée a priori et les différentes contributions viendront alimenter une foire aux questions.

#### **ADRESSES DES CENTRES RÉGIONAUX DES JEUNES CSC**

HAINAUT OCCIDENTAL - Avenue des Etats-Unis, 10/1 - 7500 Tournai 069 88 07 35 - hainautoccidental@jeunes-csc.be

**LUXEMBOURG** - Rue Pietro Ferrero, 1 - 6700 Arlon 063 24 47 45 & 063 24 47 37 - luxembourg@jeunes-csc.be

MONS - LA LOUVIÈRE - Rue Cl. De Bettignies, 10/12 - 7000 Mons 065 37 25 59 - monslalouviere@jeunes-csc.be

> **BRUXELLES** - Rue Plétinckx, 19 - 1000 Bruxelles 025 57 85 10 - bruxelles@ieunes-csc.be

NAMUR - DINANT - Chaussée de Louvain, 510 - 5004 Bouge 081 25 40 70 - namur@jeunes-csc.be

> **VERVIERS** - Pont Léopold, 4-6 - 4800 Verviers 087 85 99 43 - verviers@jeunes-csc.be

CHARLEROI - SAMBRE & MEUSE - Rue Prunieau, 5 - 6000 Charleroi 071 23 09 88 - charleroi@ieunes-csc.be

**BRABANT WALLON** - Rue des Canonniers, 14 - 1400 Nivelles 067 88 47 71 - brabantwallon@ieunes-csc.be

LIÈGE - HUY - WAREMME - Boulevard Saucy, 10 - 4020 Liège 043 40 72 35 - liege@jeunes-csc.be

**SECRÉTARIAT NATIONAL (SIÈGE)** - Chaussée de Haecht, 579 - 1030 Bruxelles 02 246 32 19 - info@jeunes-csc.be



